

FR

Cour des comptes européenne

# Nos activités en 2025



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE  
12, rue Alcide De Gasperi  
1615 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1  
Contact: <https://eca.europa.eu/fr/contact>  
Site web: <https://eca.europa.eu>  
Réseaux sociaux: @EUauditors

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<https://europa.eu>)

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026

# Table des matières

<b>La Cour des comptes européenne</b>	5
<b>Le mot du Président</b>	6
<b>L'année 2025 en un coup d'œil</b>	8
<b>Nos activités</b>	9
Notre stratégie pour la période 2021-2025	9
Audits de la performance et de la régularité des actions de l'UE	10
Programme de travail	12
Travaux d'audit sur le terrain	13
Nos rapports	14
Journal de la Cour	28
Conférences et débats	29
Relations institutionnelles	30
Coopération avec les autres institutions supérieures de contrôle	34
<b>Notre management</b>	37
Les membres	37
Chambres d'audit et comités	39
Mesure de la performance	40
<b>Notre personnel</b>	46
Effectifs	46
Recrutements	46
Le personnel de la Cour, par tranche d'âge	47
Égalité des chances	48
Éthique	50

<b>Soutien à l'audit</b>	<b>51</b>
<b>Transformation numérique de l'audit</b>	<b>51</b>
<b>Communication visuelle</b>	<b>53</b>
<b>Méthodologie d'audit</b>	<b>53</b>
<b>Formation professionnelle</b>	<b>54</b>
<b>Activités linguistiques et édition</b>	<b>55</b>
<b>Cybersécurité</b>	<b>56</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>57</b>

# La Cour des comptes européenne

## Qui sommes-nous?

- La Cour est l'auditeur externe de l'Union européenne (UE).
- Elle a été établie par le traité de Bruxelles de 1975 et est entrée en fonction en octobre 1977.
- Elle est devenue une institution européenne avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993.
- Organe collégial, elle compte 27 membres, à raison d'un par État membre de l'UE, nommé par le Conseil après consultation du Parlement européen.
- Elle emploie quelque 970 agents de toutes les nationalités de l'UE.

## Que faisons-nous?

- Nous veillons à ce que l'UE tienne une comptabilité rigoureuse, que ses règles financières soient correctement appliquées et que ses politiques et programmes soient mis en œuvre de façon optimale et permettent d'atteindre les objectifs fixés.
- Nous contribuons à l'amélioration de la gestion financière de l'UE, œuvrons au renforcement de l'obligation de rendre compte et encourageons la transparence.
- Nous mettons en garde contre les risques et attirons l'attention sur les réussites et sur les lacunes, tout en fournissant une assurance et des orientations aux décideurs politiques et aux législateurs de l'UE.
- Nous présentons nos observations et nos recommandations au Parlement européen, au Conseil, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements nationaux.

## Le mot du Président



Chères lectrices, chers lecteurs,

«Renforcer la confiance par l’audit»: telle est la pierre angulaire de notre stratégie pour la période 2026-2030, et le principe qui guidera nos priorités et nos activités dans les années à venir. Dans un climat marqué par la montée des tensions géopolitiques et une incertitude croissante, les institutions indépendantes qui fondent leurs travaux sur des éléments probants doivent apporter aux citoyens et aux décideurs des analyses fiables. Nous restons pleinement engagés à apporter une assurance impartiale quant à la gestion efficace et transparente des ressources de l’Union européenne. Pour remplir cette mission, nous devons publier en temps utile des analyses pertinentes et clairement ciblées afin d’éclairer nos parties prenantes.

L’année 2025 a marqué le cinquantième anniversaire de la création de la Cour des comptes européenne. Depuis cinq décennies, les audits financiers et de conformité constituent le cœur de notre mandat et continuent de figurer dans nos rapports annuels, qui présentent nos constatations relatives au budget de l’Union, y compris en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience. Nous avons une fois de plus publié des rapports annuels spécifiques portant sur l’audit des agences et des entreprises communes de l’UE, ainsi que sur celui des Écoles européennes. Pris ensemble, ces rapports jouent également un rôle déterminant dans le processus de décharge.

En 2025, nous avons publié 26 rapports spéciaux couvrant un large éventail de thèmes, parmi lesquels l’industrie européenne des microprocesseurs, le financement des ONG par l’UE et les retraites complémentaires. D’autres travaux ont porté sur des sujets tels que la prévention des incendies de forêt, la mobilité militaire et les pénuries de médicaments critiques. En application de notre stratégie, nous ciblons les audits par lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée, en nous attaquant aux questions auxquelles l’Union et ses citoyens sont confrontés au quotidien.

Nos publications reposent sur des éléments probants. En 2025, nos équipes ont mené d'importants travaux sur place, totalisant 4 368 jours de présence sur le terrain. Si nous recourons de plus en plus à l'audit à distance et à la collecte électronique des éléments probants, les contrôles sur place au niveau des États membres et des bénéficiaires demeurent essentiels. Ils nous permettent d'examiner les documents originaux, d'observer la mise en œuvre au plus près du terrain et de recueillir des éléments vérifiables qui étayent nos constatations et nos conclusions. Ces visites d'audit bénéficient de l'appui de nombreux services de la Cour, notamment les services de traduction et de communication.

Une grande partie de nos travaux récents a été consacrée aux préparatifs du prochain budget à long terme de l'Union (2028-2034). La Commission a présenté des propositions législatives établissant de nouvelles règles et de nouveaux instruments financiers, sur lesquelles la Cour est tenue de rendre des avis formels. À ce titre, nous avons fourni des évaluations indépendantes, expertes et fondées sur des éléments probants de ces projets de règlements, en mettant en lumière les grandes questions et les risques majeurs.

Mais pour que notre travail ait un impact, il doit être entendu. La valeur de nos constatations et de nos recommandations dépend des suites qui leur sont données par le Parlement européen, le Conseil, les parlements nationaux et régionaux, ainsi que par les gouvernements des États membres. En 2025, la Cour est intervenue à 615 reprises devant des institutions et organes législatifs nationaux et européens. Nous continuerons à échanger de manière proactive avec les législateurs, les parties prenantes et les citoyens afin que nos travaux éclairent les choix stratégiques et contribuent à une gouvernance plus solide des fonds européens.

Le présent rapport donne un panorama complet de nos activités en 2025. Il fournit des informations précises sur notre gestion, nos agents et nos services de soutien à l'audit. Chaque service et chaque équipe de la Cour contribuent à l'accomplissement de notre mandat et de notre mission. Je tiens donc à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble de nos agents pour leur engagement indéfectible et leur dévouement au service de la Cour des comptes européenne.



Tony Murphy  
Président

## L'année 2025 en un coup d'œil



# Nos activités

## Notre stratégie pour la période 2021-2025

Nous recourons à des **stratégies pluriannuelles** pour orienter nos travaux d'audit, favoriser les changements d'ordre organisationnel en vue de nous améliorer constamment, et rester à la pointe du progrès dans le domaine de l'audit du secteur public.



*2025: toutes les mesures liées à nos objectifs stratégiques ont été mises en œuvre avec succès*

L'année 2025 a constitué la dernière année de notre **stratégie pour 2021-2025**. Nos **objectifs stratégiques** pour cette période de cinq ans étaient les suivants: améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE; centrer nos audits sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée; fournir, grâce à nos audits, une assurance ferme dans un environnement complexe et changeant.

Pour mettre notre stratégie en pratique, nous nous sommes accordés sur des **mesures** pour atteindre chacun de nos objectifs, avons attribué les responsabilités et fixé des échéances. À la fin de 2025, l'ensemble de ces mesures avait été mis en œuvre avec succès et nos objectifs stratégiques pour la période avaient, dans l'ensemble, été atteints.

Forts de ces résultats, et compte tenu des défis et des perspectives qui se profilent pour l'UE comme pour notre propre domaine d'activité, nous avons élaboré une nouvelle **stratégie pour la période 2026-2030**. Les objectifs stratégiques précédents demeurent valables et restent au cœur de notre mission. Toutefois, nous nous attacherons en outre à renforcer notre capacité d'audit et à gagner en efficience, en investissant dans notre personnel et en intégrant, de manière sûre et fiable, les dernières technologies dans tous les aspects de notre activité.

## Audits de la performance et de la régularité des actions de l'UE

Chaque année, nous réalisons des audits requis en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Ces **activités récurrentes** consistent en des audits financiers et des audits de conformité. Ils portent sur la fiabilité des états financiers annuels de l'UE, ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces derniers. Dans le cadre de nos **activités non récurrentes**, nous vérifions également si les recettes sont perçues ou si les dépenses sont effectuées dans le respect des principes de bonne gestion financière. En l'occurrence, nos audits portent sur des domaines d'action de l'UE que nous sélectionnons de manière à assurer un impact maximal à notre institution. Ce second groupe d'activités consiste généralement en des audits de la performance, mais il peut aussi concerner des questions de conformité. Nous rendons compte de nos activités non récurrentes dans des **rapports spéciaux**. Nous élaborons aussi des **documents d'analyse**, où nous examinons dans une optique descriptive et informative des domaines d'action ou des questions de gestion de l'UE. Enfin, nous présentons dans des **avis** nos prises de position sur la législation, nouvelle ou actualisée, ayant directement ou indirectement une incidence importante sur la gestion financière de l'UE.

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	CONTENU
Activités récurrentes	Rapports annuels	Budget de l'UE et Fonds européens de développement
	Rapports annuels spécifiques	Agences, organismes décentralisés, entreprises communes, etc. de l'UE
Activités non récurrentes	Rapports spéciaux	Audits de domaines de dépenses ou d'action spécifiques, ou de questions budgétaires ou de gestion
	Documents d'analyse	Description et analyse de sujets spécifiques
	Avis	Législation nouvelle ou actualisée ayant une incidence sur la gestion financière de l'UE

### Audits de la performance, audits financiers et audits de conformité

Nos audits procurent aux citoyens et aux décideurs politiques de l'UE des rapports indépendants et objectifs sur des questions essentielles pour l'avenir de l'Union, en soulignant ce qui fonctionne bien et en attirant l'attention sur ce qui ne fonctionne pas tout en recommandant des changements.

Nos **audits financiers et audits de conformité** portent sur le budget de l'UE, sur la facilité pour la reprise et la résilience ainsi que sur le budget des Fonds européens de développement (FED). Nous fournissons chaque année une **déclaration d'assurance** concernant la fiabilité des comptes annuels de l'UE ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes.

Nous pouvons aussi réaliser des audits de conformité, afin d'examiner l'état des comptes et la gestion financière du budget de l'Union ou d'évaluer si les systèmes de gestion et de contrôle en place pour collecter et dépenser les fonds de l'UE sont conformes aux règles européennes et nationales.

Enfin, nous sommes chargés de l'audit externe d'un grand nombre d'agences, d'organismes décentralisés et d'entreprises communes de l'UE, ainsi que des Écoles européennes.

Le cadre financier pluriannuel 2028-2034 pourrait être porteur de grands changements, y compris de modèles différents d'octroi des financements. Nous suivrons de près ces évolutions, évaluerons leur incidence et adapterons nos travaux en conséquence.

Nos **audits de la performance** consistent à vérifier si les politiques et programmes de l'UE sont mis en œuvre de manière économique, efficiente et efficace. Ils couvrent des sujets en phase avec les priorités de l'UE, mais aussi les grandes tendances et les défis émergents, tels que:

- la compétitivité économique et la résilience de l'UE dans des domaines tels que l'innovation, la transition numérique, le commerce et l'autonomie stratégique;
- la sécurité, la défense, les valeurs démocratiques et l'action extérieure de l'Union, y compris l'élargissement et les migrations;
- la transition de l'UE vers la résilience au changement climatique et vers la durabilité économique, sociale et environnementale;
- les moyens mis en œuvre par l'Union pour préserver ses finances publiques et assurer leur viabilité, notamment grâce à une gouvernance économique, financière et budgétaire rigoureuse.

Nous conduisons tous nos audits conformément aux **normes d'audit du secteur public internationalement admises**. La version révisée de la norme ISSAI 140 fournit aux institutions supérieures de contrôle (ISC), telles que la Cour, un véritable cadre pour développer et maintenir un système de gestion de la qualité. Depuis l'an dernier, elle nous impose d'évaluer chaque année le fonctionnement de nos dispositifs de gestion de la qualité et d'en rendre compte. Pour ce qui est de l'exercice 2025, nous concluons que notre système de gestion de la qualité de l'audit fournit une assurance raisonnable que les objectifs du système sont atteints.

## Programme de travail



### *Notre programme de travail pour 2026 et au-delà*

Notre **programme de travail pour 2026 et au-delà**, publié en novembre 2025, expose nos priorités d'audit pour les prochaines années et apporte des informations détaillées sur les **73 rapports spéciaux et documents d'analyse** que nous comptons publier en 2026 et en 2027 en sus de nos rapports annuels. Il correspond parfaitement aux domaines prioritaires définis dans notre stratégie.

Dans le domaine de la compétitivité économique et de la résilience, nous examinerons des sujets essentiels tels que le soutien de l'Union au renforcement des compétences et à la reconversion des travailleurs, la compétitivité de l'industrie éolienne européenne, la politique spatiale européenne, les instruments européens de défense commerciale, ainsi que les investissements dans l'intelligence artificielle et le calcul à haute performance.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, nous publierons un document d'analyse sur la politique de défense de l'UE et réaliserons un audit de l'action de soutien à la production de munitions. Nos audits porteront également sur des thèmes liés à l'élargissement et aux migrations, notamment le soutien de l'Union à l'Ukraine, à la Moldavie et à la Géorgie, la protection des frontières extérieures de l'UE, ainsi que les systèmes européens relatifs aux retours, aux accords de réadmission et à la réintégration.

En ce qui concerne la «résilience au changement climatique et la durabilité économique, sociale et environnementale», nous prévoyons de concentrer nos travaux sur des domaines tels que la contribution du Fonds pour l'innovation en faveur de la transition écologique, l'accessibilité financière pour une transition énergétique équitable et la décarbonation de l'industrie européenne.

Pour ce qui est de la priorité «Protection des finances publiques de l'Union et maintien de leur viabilité», nous continuerons d'examiner de près la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), en mettant l'accent sur la transparence et la traçabilité des financements, ainsi que sur les modifications apportées aux plans nationaux pour la reprise et la résilience. Nos audits concerneront non seulement la FRR, mais également les systèmes informatiques des États membres pour la gestion des droits de douane et Arachne, l'outil d'exploration de données de la Commission.

En 2025, la Commission européenne a présenté ses propositions législatives concernant le budget de l'Union pour la période 2028-2034, également connu sous le nom de cadre financier pluriannuel (CFP). Alors que les négociations sont en cours, nous suivrons ces travaux de près et fournirons aux législateurs une série d'avis sur ces propositions.

## Travaux d'audit sur le terrain

Nous réalisons l'essentiel de nos travaux d'audit dans nos locaux, à Luxembourg. Nos auditeurs effectuent également un grand nombre de missions auprès de la **Commission européenne** (notre principale entité auditée), d'autres institutions, agences et organismes de l'UE, d'autorités nationales, régionales et locales dans les États membres, de délégations de l'UE dans des pays tiers, ainsi qu'auprès d'organisations internationales qui gèrent des fonds de l'UE.

Nous procédons aussi à des vérifications auprès des bénéficiaires de fonds de l'Union, **dans l'UE et en dehors de celle-ci**. Dans ce cadre, nos contrôles nous permettent de suivre des pistes d'audit et d'obtenir des informations probantes directement auprès des autorités participant à la gestion des politiques et des programmes de l'Union, à la collecte et au versement de fonds de l'UE, ainsi qu'auprès des bénéficiaires.

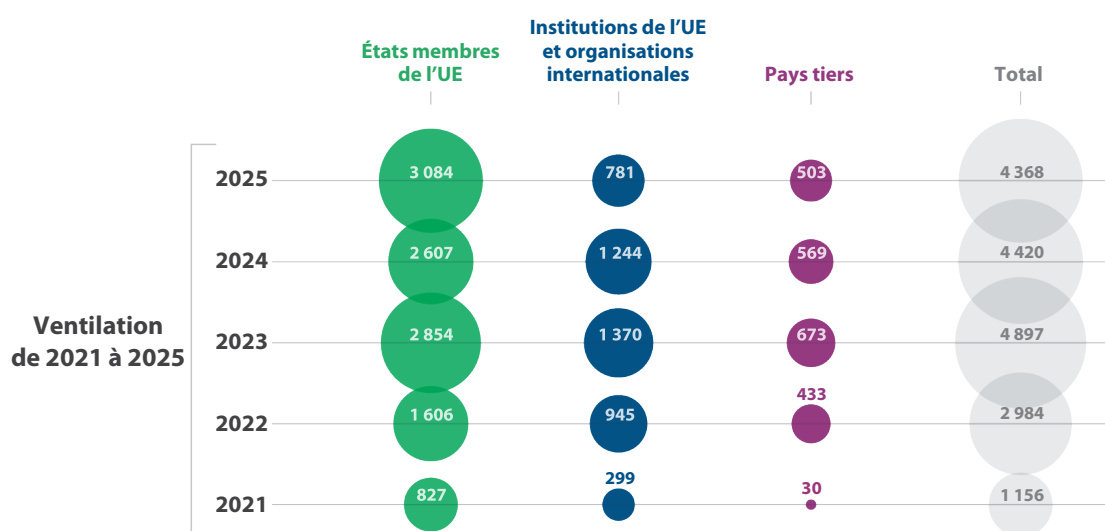


### Contrôles sur place

En règle générale, nos **équipes d'audit** comprennent deux ou trois auditeurs, et une visite d'audit peut durer de quelques jours à deux semaines. Les contrôles sur place continuent de jouer un rôle essentiel dans nos travaux d'audit. Lorsqu'ils sont réalisés dans l'UE, ils sont habituellement coordonnés en liaison avec les institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres concernés.

En 2025, nous y avons consacré en tout **3 587 jours**, dans les **États membres et en dehors de l'UE** (contre 3 176 jours en 2024). Nos auditeurs ont également passé **781 jours** auprès d'**institutions**, agences et organismes de l'UE, ainsi qu'auprès d'organisations internationales et de cabinets d'audit privés (contre 1 244 jours en 2024).

En complément des contrôles sur place, nous avons continué de recourir à des techniques d'**audit à distance** et de recueillir des éléments probants par voie électronique. Pour interagir avec les entités auditées, nous avons utilisé des outils de **visioconférence** et d'**autres technologies de l'information**, comme le partage sécurisé de données et de documents.



## Nos rapports

Nos rapports d'audit, documents d'analyse et avis constituent ensemble un maillon essentiel de la **chaîne de responsabilité de l'UE**. Ils permettent au Parlement européen et au Conseil de suivre et de contrôler la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE, ainsi que de demander des comptes aux responsables de la gestion des fonds de l'UE, en particulier dans le cadre de la procédure annuelle de décharge.

## Rapports annuels et rapports annuels spécifiques

Nos **rapports annuels** présentent essentiellement les résultats des travaux sur lesquels repose notre **déclaration d'assurance** concernant le budget de l'Union, la facilité pour la reprise et la résilience, ainsi que les Fonds européens de développement (FED). Ils abordent également des questions liées à la performance et à la gestion budgétaire et financière. Nous produisons par ailleurs des rapports annuels spécifiques consacrés aux **agences et autres organes de l'Union**, aux **entreprises communes de l'UE**, ainsi qu'aux **Écoles européennes**.

Nos rapports annuels et rapports annuels spécifiques relatifs à 2024 portent sur l'exécution du budget de l'Union au cours de l'exercice 2024 et ont été publiés en 2025.



## Rapport annuel sur le budget de l'UE relatif à l'exercice 2024

Chaque année, nous contrôlons **les recettes et les dépenses de l'UE** afin d'examiner si les comptes annuels sont fiables et si les opérations relatives aux recettes et aux dépenses sous-jacentes à ces comptes sont conformes aux règles financières établies aux niveaux de l'UE et des États membres.

En outre, nous procédons à une évaluation ciblée des **grands domaines du budget de l'Union**, structurée selon les rubriques du CFP, ainsi que de la facilité pour la reprise et la résilience. Nous analysons aussi les causes et la localisation des erreurs, formulons des recommandations d'amélioration et examinons si et comment nos recommandations précédentes ont été mises en œuvre.

Ces travaux approfondis constituent la base de la **déclaration d'assurance** que nous sommes tenus de fournir au Parlement européen et au Conseil, conformément au mandat qui nous a été conféré en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.



*Budget de l'UE:  
une opinion favorable sur les comptes et sur les recettes*

En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons émis une **«opinion favorable»** sur les comptes.

En 2024, les recettes de l'UE (comme indiqué dans les états sur l'exécution budgétaire de 2024) se sont élevées à 250,6 milliards d'euros. En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons émis une «opinion favorable» sur les recettes de l'UE.



*Budget de l'UE:  
une opinion défavorable sur les dépenses*

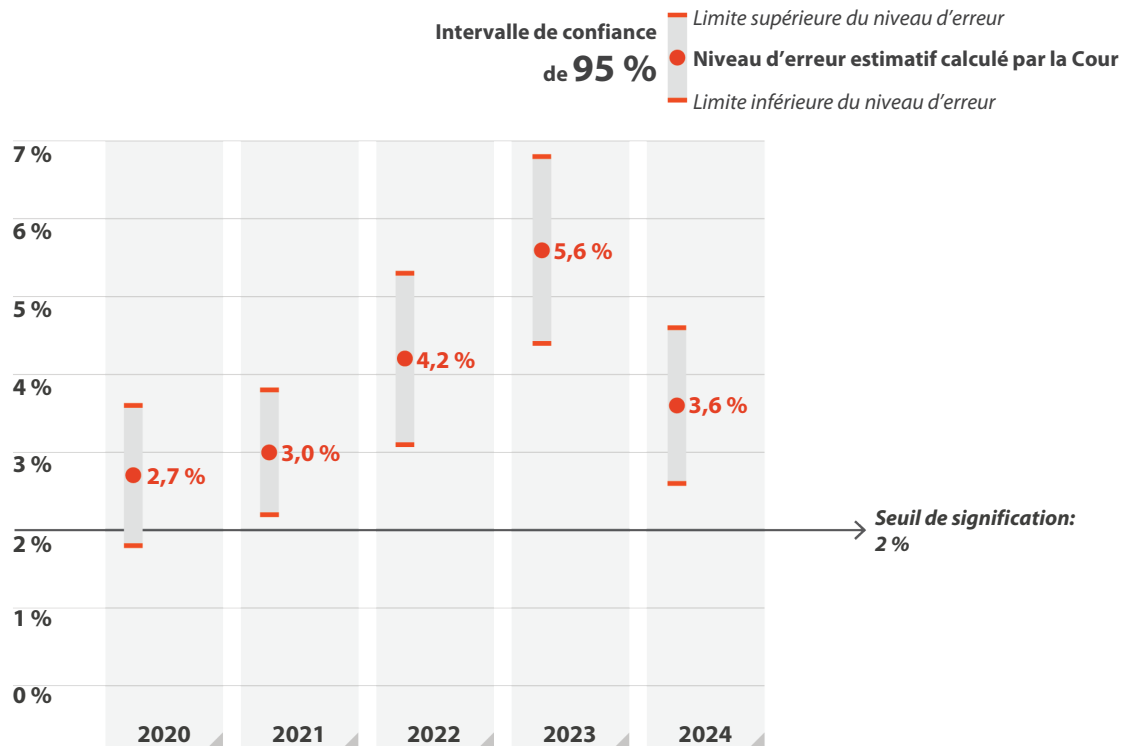
En 2024, les **dépenses budgétaires de l'Union** se sont élevées, au total, à **191,1 milliards d'euros**, ce qui équivaut à 1,1 % du revenu national brut cumulé des 27 États membres de l'UE.

En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons émis une **«opinion défavorable»** sur les dépenses de l'UE.



**Niveau d'erreur estimatif:**  
**3,6 % (dépenses du budget 2024)**

Pour ce qui est de l'exercice 2024, nous avons estimé que le niveau d'erreur dans les dépenses budgétaires se situait **entre 2,6 % et 4,6 %**. Le point médian de cette fourchette, en d'autres termes le «**niveau d'erreur le plus probable**», était moins élevé que celui de l'exercice précédent, passant de 5,6 % à 3,6 %.





*Sur la population d'opérations que nous avons examinées, 68,9 % présentaient un niveau d'erreur significatif*

Concernant l'exercice 2024, les **domaines caractérisés par un niveau d'erreur significatif** représentaient **68,9 % de la population examinée** (contre 64,4 % pour l'exercice précédent). Le **niveau d'erreur estimatif pour ces domaines** s'élevait à **5,2 %**, contre 7,9 % en 2023.

Les dépenses de l'UE sont de deux types, dont chacun présente un profil de risque différent:

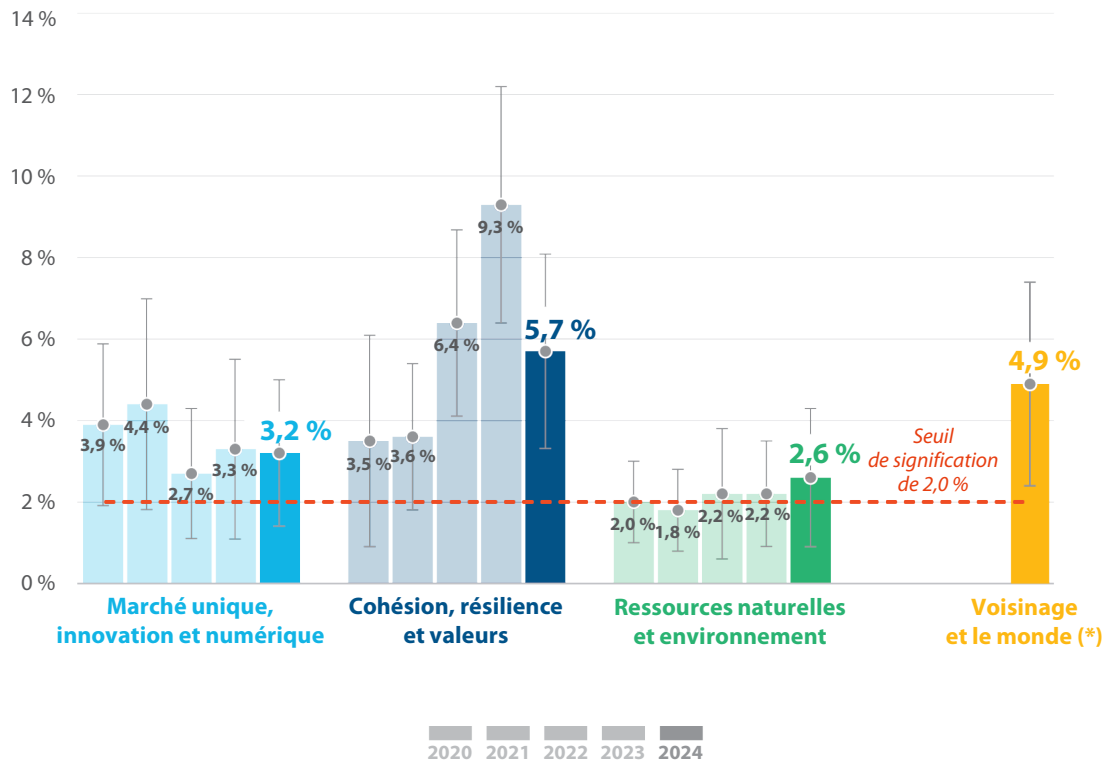
- **les domaines exempts d'erreur significative**, qui comprennent des dépenses correspondant à des paiements fondés sur des droits pour lesquels les bénéficiaires doivent respecter certaines conditions (par exemple les paiements directs aux agriculteurs, à l'exclusion des éco-régimes), une partie des dépenses de fonctionnement (rémunérations et pensions des agents de l'UE), l'appui budgétaire à des pays tiers, ainsi que les actions de mobilité, notamment des étudiants, dans le cadre d'Erasmus+;
- **les domaines caractérisés par un niveau d'erreur significatif**, qui consistent essentiellement en des paiements fondés sur des remboursements, pour lesquels les bénéficiaires ont dû introduire des demandes concernant les coûts éligibles qu'ils ont supportés. Ces bénéficiaires doivent non seulement prouver qu'ils ont entrepris une activité éligible à une aide, mais aussi qu'ils ont effectivement supporté les coûts remboursables déclarés. Ce faisant, ils doivent respecter des règles souvent complexes qui précisent ce qui peut être déclaré (éligibilité) et la façon appropriée de supporter les coûts (les règles sur les marchés publics ou sur les aides d'État).



*Le niveau d'erreur global est principalement imputable à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs» du CFP*

Pour ce qui est de l'exercice 2024, le niveau d'erreur global de 3,6 % était principalement imputable à la rubrique **«Cohésion, résilience et valeurs»** du CFP (1,8 point de pourcentage). Viennent ensuite les rubriques **«Ressources naturelles et environnement»** (0,9 point de pourcentage), **«Voisinage et le monde»** (0,4 point de pourcentage) et **«Marché unique, innovation et numérique»** (0,4 point de pourcentage).

Voici une estimation du niveau d'erreur pour chacune de ces rubriques du CFP.



(\*) Nous n'avons pas consacré d'appréciation spécifique à la rubrique «Voisinage et le monde» pour les exercices 2020 à 2023.



**FRR:**  
une opinion avec réserve sur les dépenses

En ce qui concerne 2024, nos travaux ont porté pour la quatrième fois consécutive sur les **dépenses au titre de la FRR**, pour lesquelles nous avons formulé une opinion distincte. Cette distinction reflète le fait que la FRR est un instrument temporaire, dont le mécanisme et le financement sont radicalement différents de ceux des dépenses budgétaires normales relevant du CFP. La population que nous avons examinée représentait un montant total de **59,9 milliards d'euros** et comprenait 28 décaissements.

Pour ce qui est de l'exercice 2024, nous avons émis une **opinion avec réserve** sur la légalité et la régularité des dépenses au titre de la FRR. Globalement, les informations probantes obtenues dans le cadre de nos travaux indiquent que 6 des 28 paiements ont fait l'objet de constatations quantitatives, parmi lesquels cinq présentaient des erreurs significatives. Nous avons aussi relevé des faiblesses dans l'évaluation *ex ante* réalisée par la Commission et dans la conception des jalons et des cibles, ainsi que des insuffisances persistantes dans les systèmes de contrôle et d'établissement de rapports des États membres.



### *Signalement de cas de fraude présumée à l'OLAF et au Parquet européen*

En notre qualité d'auditeur externe de l'UE, nous ne sommes pas mandatés pour enquêter sur les cas de fraude présumée. Par conséquent, nos audits ne sont pas spécifiquement conçus pour repérer les fraudes. Cependant, lorsque nos auditeurs suspectent l'existence d'une possible activité frauduleuse, nous sommes tenus de le signaler aux autorités compétentes.

En 2025, nous avons signalé à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) **15 cas de fraude présumée** apparus au cours de nos **travaux d'audit**. Nous avons également communiqué **11 de ces cas** au Parquet européen. En 2024, nous avons transmis à l'OLAF 19 cas de fraude présumée, dont sept avaient aussi été signalés au Parquet européen. Notre rapport annuel sur le budget de l'UE donne davantage d'informations sur la nature des cas de fraude présumée et, si elles sont pertinentes et/ou disponibles, sur les recouvrements recommandés ultérieurement par l'OLAF.

### **Rapport annuel sur les Fonds européens de développement relatif à l'exercice 2024**



**FED:**  
*une opinion favorable sur les comptes et les recettes,  
une opinion défavorable sur les dépenses*

Lancés en 1959, les Fonds européens de développement (FED) étaient, jusqu'à fin 2020, les principaux instruments utilisés par l'UE pour fournir une **aide à la coopération au développement** aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ils étaient financés par les États membres de l'UE et **gérés en dehors du budget de celle-ci** par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils continueront à faire l'objet d'une mise en œuvre et de rapports distincts jusqu'à leur clôture.

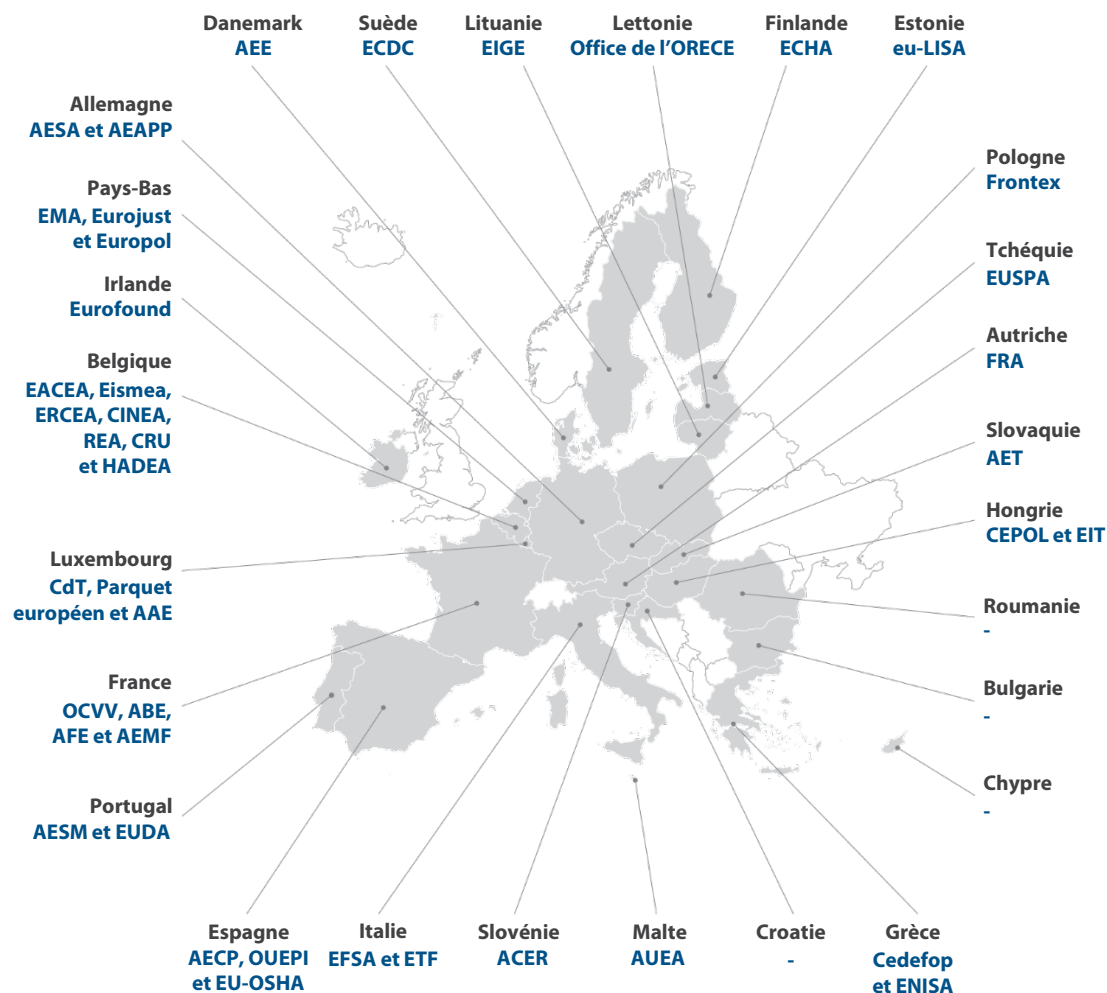
Dans le CFP 2021-2027, l'aide au développement en faveur des pays ACP et des PTOM est financée par le budget de l'UE.

En 2024, les dépenses au titre des FED se sont élevées à un montant total de **1,35 milliard d'euros**.

En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons émis une **«opinion favorable» sur les comptes des FED et sur leurs recettes**, comme les années précédentes, mais une **«opinion défavorable» sur leurs dépenses**. Selon nos estimations, le niveau d'erreur pour les dépenses s'est établi à 6,5 % (contre 8,9 % en 2023).

## Rapports annuels spécifiques sur les agences de l'UE

Les **agences de l'UE** sont des entités juridiques distinctes, créées afin d'exécuter des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement spécifiques qui aident les institutions de l'UE à élaborer et à mettre en œuvre des politiques. En tout, il existait 43 agences en 2024.



### Opinion favorable pour presque toutes les agences de l'UE

En 2024, le **budget total de l'ensemble des agences** relevant de notre mandat s'est élevé à **5,3 milliards d'euros**, soit 4 % du budget général de l'UE pour l'exercice concerné. En 2023, ces chiffres étaient respectivement de 4,7 milliards d'euros et de 3 %.

Globalement, notre audit concernant les agences a donné des résultats légèrement plus positifs que ceux des années précédentes. Nous avons émis des «opinions favorables» sur les comptes des 43 agences contrôlées, ainsi que sur leurs recettes. Nous avons émis une opinion favorable sur les paiements sous-jacents aux comptes de toutes les agences, à l'exception de l'Autorité européenne du travail (AET). Pour cette dernière, nous avons émis une **opinion avec**

**réserve** en raison de paiements irréguliers se montant à 2,6 millions d'euros effectués en 2024 en lien avec un marché attribué à la suite d'une procédure ouverte que nous avons jugée irrégulière dans notre rapport sur les agences de l'UE relatif à 2022 (2,2 millions d'euros), ainsi qu'avec des lacunes dans les contrôles *ex ante* dans le domaine de la mise en œuvre des marchés (0,4 million d'euros).

En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons également fait rapport sur les engagements éventuels du Conseil de résolution unique (CRU) découlant de l'exécution des tâches qui lui incombent en vertu du **règlement instituant le mécanisme de résolution unique**. Nos observations à cet égard n'ont pas remis en cause l'opinion sans réserve que nous avons émise sur les comptes du CRU.

### Rapport annuel spécifique sur les entreprises communes pour l'exercice 2024

Les entreprises communes, à l'exception du Centre de compétences européen en matière de cybersécurité (ECCC), sont des partenariats conclus entre l'UE, représentée par la Commission européenne, et des membres privés issus de l'industrie et du monde de la recherche. Dans certains cas, les membres comprennent des organisations intergouvernementales et des États participants. L'ECCC favorise la coopération entre l'UE et les États membres. Il a acquis son autonomie financière en 2024; cet exercice est donc le premier à faire l'objet d'un audit par la Cour.

La principale mission des entreprises communes est de favoriser la traduction des connaissances scientifiques en innovations de rupture commercialisables, dans le cadre d'une vision stratégique à laquelle souscrivent les partenaires.

Dans le CFP 2021-2027, 11 entreprises communes opérant dans la recherche et l'innovation mettent en œuvre le programme Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Ces entreprises communes exécutent leurs programmes de recherche et d'innovation spécifiques dans les domaines des transports, de l'énergie, de la santé, des bio-industries, des technologies numériques clés, des systèmes de supercalcul et de réseaux intelligents, ainsi que de la cybersécurité.

Par ailleurs, une autre entreprise commune, «Fusion for Energy», est financée par Euratom et ses États membres. Elle a pour mission d'apporter la contribution de l'Europe au réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).



### *Opinion favorable pour toutes les entreprises communes*

En ce qui concerne l'exercice 2024, nous avons émis des «**opinions favorables**» sur les comptes, les recettes et les paiements des **11 entreprises communes opérant dans la recherche et l'innovation**, ainsi que sur ceux de **l'entreprise commune «Fusion for Energy»**. Nos travaux ont mis en lumière des faiblesses à certains égards, notamment en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de contribution des membres, l'exécution du budget ainsi que les systèmes de gestion et de contrôle.

Notre opinion favorable sur les comptes relatifs à 2024 de **l'entreprise commune «Fusion for Energy»** était accompagnée d'un «**paragraphe d'observations**» destiné à attirer l'attention sur

le fait que la contribution européenne au projet ITER était alors estimée à 25,8 milliards d'euros (aux prix de 2024). Ce montant reflète une augmentation des coûts entraînée par les bases de référence révisées du projet ITER, lesquelles n'ont pas encore été formellement adoptées par le conseil ITER.



*Aucune erreur significative pour les Écoles européennes*

Notre **examen des comptes annuels consolidés** relatifs à l'exercice 2024 des 13 **Écoles européennes** n'a révélé aucune erreur significative.

## Rapports spéciaux et documents d'analyse

En 2025, nous avons publié **31 rapports spéciaux et documents d'analyse** portant sur un grand nombre de problèmes auxquels l'UE est confrontée **dans ses différents domaines de dépenses et d'action**. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient les paiements numériques, les incendies de forêt, la gestion des déchets municipaux, le financement des ONG, la faim en Afrique subsaharienne, la flexibilité budgétaire et, dans plusieurs cas, la FRR, notamment sous l'angle des réformes du marché du travail et de l'environnement des entreprises ainsi que de la transition numérique.

Nos **rapports spéciaux** font savoir si les objectifs d'une sélection de politiques et de programmes de l'UE ont été atteints et si les résultats ont été obtenus de manière efficace et efficiente. Nous y mettons en lumière des exemples de ce qui fonctionne bien, nous y formulons aussi des **recommandations** et proposons des moyens d'économiser de l'argent, de mieux travailler, d'éviter le gaspillage ou d'atteindre plus efficacement les objectifs stratégiques fixés.

Dans nos **documents d'analyse**, nous faisons le point sur la situation dans un domaine particulier et en fournissons une analyse sur la base de travaux d'audit antérieurs ou d'autres informations publiées, souvent selon une approche transversale. Ce format peut également nous servir à présenter une analyse préliminaire de domaines ou de questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit, ou à établir les faits concernant des thèmes ou des problèmes spécifiques. Contrairement aux rapports d'audit, les documents d'analyse ne portent pas sur des questions d'évaluation et ne fournissent aucune assurance.

Dans les pages ci-après, nous apportons un éclairage sur nos travaux et présentons des **exemples de rapports spéciaux produits en 2025**, qui couvrent tout un éventail de domaines d'action.

## Utilisation durable des ressources naturelles

### Rapport spécial 19/2025 intitulé «Pénuries critiques de médicaments – Les mesures de l’UE ont apporté une valeur ajoutée, mais des problèmes structurels subsistent»



La disponibilité des médicaments est une condition sine qua non de l’efficacité des systèmes de santé. Or les pénuries sont depuis longtemps un problème récurrent dans l’ensemble de l’UE, avec des niveaux record signalés en 2023 et 2024. Les pénuries peuvent devenir critiques lorsqu’aucun médicament de substitution approprié n’est disponible au niveau national, et qu’une action coordonnée à l’échelle de l’UE est jugée nécessaire pour les gérer. L’organisation des systèmes de santé nationaux et la fourniture de soins de santé relèvent de la responsabilité des États membres. L’UE doit, quant à elle, soutenir les États membres à cet égard et veiller au bon fonctionnement du marché unique des médicaments. La Commission et l’Agence européenne des médicaments (EMA) ont pris ces dernières années des mesures pour aider les États membres à garantir la disponibilité des médicaments et à remédier aux pénuries critiques.

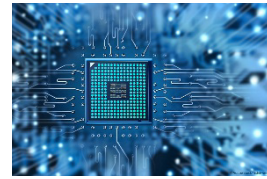
Nous avons *examiné* si la Commission et l’EMA avaient établi et mis en œuvre un cadre efficace pour prévenir et atténuer les pénuries critiques, cerné et traité les causes profondes des pénuries, et levé les barrières commerciales afin de garantir le bon fonctionnement du marché unique des médicaments.

Nous avons *constaté* que le soutien de l’EMA aux États membres a apporté une valeur ajoutée considérable. Cependant, le système de l’UE pour remédier aux pénuries critiques de médicaments ne repose pas encore sur un cadre juridique adéquat et ne permet toujours pas de disposer des informations utiles en temps opportun. La Commission a récemment commencé à traiter les causes profondes des pénuries dans trois domaines: l’obligation faite à l’industrie d’assurer la continuité de l’approvisionnement, le renforcement des procédures de marchés, et le traitement des vulnérabilités de la chaîne d’approvisionnement. Compte tenu du manque de respect de l’obligation d’assurer la continuité de l’approvisionnement et de l’augmentation des pénuries, de nombreux États membres ont introduit, au niveau national, des mesures unilatérales en matière de constitution de stocks, ce qui peut aggraver les pénuries. Quant aux travaux de la Commission sur les vulnérabilités de la chaîne d’approvisionnement et les procédures de marchés durables, ils viennent à peine d’être engagés. La Commission a partiellement harmonisé les procédures réglementaires, mais le marché unique des médicaments présente de nombreuses lacunes, parmi lesquelles sa fragmentation, l’inégalité d’accès aux médicaments et les différences d’emballages, ainsi que le manque de transparence des prix et les obstacles transfrontaliers au commerce. Dans ce contexte, les citoyens de l’Union se sont retrouvés dans une situation où certains médicaments étaient peu disponibles et où les pénuries étaient difficiles à atténuer.

Nous avons *recommandé* à la Commission et à l’EMA de continuer à améliorer le système visant à remédier aux pénuries critiques. La Commission devrait lancer une action globale et coordonnée pour traiter les causes profondes des pénuries de médicaments et améliorer le fonctionnement du marché unique des médicaments en levant les obstacles.

## Investissements en faveur de la cohésion, de la croissance et de l'inclusion

### Rapport spécial 12/2025 intitulé «La stratégie de l'UE en matière de microprocesseurs – La mise en œuvre progresse raisonnablement, mais le Chips Act ne sera sans doute pas suffisant pour atteindre l'objectif trop ambitieux fixé dans le cadre de la décennie numérique»



Les microprocesseurs sont essentiels aux équipements électroniques courants, comme les smartphones et les voitures, mais aussi aux satellites et aux matériels militaires de précision. Ils sont tout aussi cruciaux pour la transition écologique et toute politique industrielle. Au fil des ans, l'UE a vu sa production de microprocesseurs augmenter, mais sa part dans la capacité de fabrication mondiale s'est fortement réduite. En 2020, cette part avoisinait les 9 %. La pandémie de COVID-19 a révélé la dépendance de l'UE à l'égard du marché mondial des microprocesseurs et a conduit à l'adoption du Chips Act (règlement sur les semi-conducteurs), dont l'objectif est de faire face aux pénuries de microprocesseurs et de renforcer le leadership technologique de l'Union. Le Chips Act a été précédé, en 2013, d'une stratégie visant à renforcer le secteur de la micro-nanoélectronique.

Nous avons *examiné* dans quelle mesure la politique industrielle de l'UE soutenait le renforcement de l'autonomie stratégique de l'industrie européenne des microprocesseurs. Nous avons analysé la conception du Chips Act, l'alignement du financement sur les objectifs stratégiques de l'UE, le respect des délais et la progression dans la mise en œuvre du Chips Act par rapport à l'objectif général à atteindre, ainsi que d'autres facteurs et risques conditionnant son succès.

Nous avons constaté que le Chips Act a donné un nouvel élan et a répondu à la pénurie de microprocesseurs en proposant un nouveau train de mesures. Il est cependant né dans l'urgence, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'évaluation complète de la stratégie antérieure ni d'analyse d'impact de la proposition. En d'autres termes, non seulement le Chips Act pourrait bien rencontrer les mêmes problèmes que la stratégie précédente, mais il est difficile de déterminer s'il prend suffisamment en considération les besoins de l'industrie. Il manque aussi de clarté quant à ses objectifs et au suivi. Les projets cofinancés directement par la Commission ou par l'intermédiaire de l'entreprise commune «Semi-conducteurs» cadraient généralement avec les objectifs des stratégies concernées, mais les dispositifs en place pour en mesurer l'effet étaient incomplets. Nous avons constaté que la mise en œuvre du Chips Act avançait, mais trop lentement pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la décennie numérique, à savoir que l'UE représente une part de 20 % en valeur de la production mondiale. Par ailleurs, vu le niveau d'investissement actuel dans la capacité de production, il est hautement improbable que le Chips Act suffise à atteindre, d'ici à 2030, cet objectif très ambitieux. Selon les prévisions actuelles, cette part ne sera que de 11,7 % en 2030. L'objectif visé peut aussi être considéré comme trop ambitieux pour le Chips Act au regard du mandat et des ressources limités de la Commission, de la dépendance à l'égard des actions des États membres et du niveau des investissements du secteur privé. D'autres facteurs présentent également des risques importants pour la réalisation des objectifs du Chips Act, notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les contrôles des exportations, les exigences environnementales, le coût de l'énergie, ainsi que la dépendance aux importations de matières premières.

Nous avons *recommandé* à la Commission de confronter d'urgence la stratégie en place à la réalité du terrain ainsi que de prendre les mesures correctives à court terme qui s'imposent et, en étroite collaboration avec les États membres et l'industrie, de commencer à élaborer la prochaine stratégie en matière de semi-conducteurs.

## Action extérieure, sécurité et justice

### Rapport spécial 04/2025 intitulé «La mobilité militaire de l'Union – Les défauts de conception et les obstacles rencontrés ralentissent la progression»



La politique de mobilité militaire de l'Union vise à permettre un déplacement rapide et sans entrave des personnels, matériels et moyens militaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. La défense territoriale relève de la compétence des 27 États membres, dont 23 sont aussi membres de l'OTAN. L'UE est une partie prenante relativement nouvelle dans ce domaine. Elle a publié son premier plan d'action sur la mobilité militaire en 2018, avant d'en publier un second (le «plan d'action 2.0») en 2022, qui couvre la période 2022-2026. Trois appels à propositions successifs relatifs à la mobilité militaire au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe ont été lancés, respectivement, en septembre 2021, en mai 2022 et en mai 2023.

Nous avons *examiné* si le plan d'action 2.0 reposait sur des bases solides et était en bonne voie pour atteindre ses objectifs.

Nous avons *constaté* que le plan d'action 2.0 ne reposait pas sur des bases suffisamment solides, en raison de certains défauts de conception, tels que l'absence d'une analyse approfondie *ex ante* et d'une évaluation des besoins permettant d'estimer un budget approprié. En outre, il comportait trop d'actions, dont une majorité n'étaient pas assez opérationnelles, et il présentait des limitations concernant le suivi et la communication d'informations. Nous avons constaté que les dispositifs de gouvernance relatifs à la mobilité militaire dans l'UE étaient complexes et fragmentés et que le contrôle parlementaire n'était que partiel.

Toutes les parties prenantes ont salué le financement alloué à la mobilité militaire dans le CFP 2021-2027 comme une première étape, aussi modeste soit-elle. À la suite du premier appel, la Commission a concentré en début de période les montants disponibles sur les appels de 2022 et de 2023 relatifs à la mobilité militaire, épuisant l'ensemble des financements destinés aux infrastructures à double usage pour la période. Pour les trois appels, nous avons constaté que l'évaluation militaire n'avait représenté qu'une petite partie de la note d'appréciation globale dans le processus de sélection et que les aspects géopolitiques n'avaient pas non plus été suffisamment pris en considération. Les projets à double usage sélectionnés en vue d'un financement par l'UE risquent donc de ne pas être les plus pertinents du point de vue militaire.

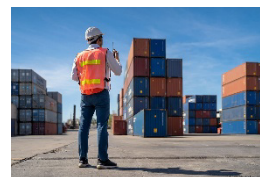
Après le troisième appel, la Commission, avec la contribution des États membres, a réalisé une analyse des lacunes en vue de mettre en place un plan pour combler les failles en matière d'infrastructures prioritaires et pour quantifier les financements de l'UE nécessaires pour le prochain CFP.

Globalement, nous avons constaté qu'à peine quatre des 29 actions clés à l'échelon de l'UE pouvaient être considérées comme achevées, la grande majorité étant encore en cours. Nous n'avons pas pu procéder à une évaluation globale et précise de l'état d'avancement du plan d'action 2.0 en raison du manque d'indicateurs et de valeurs cibles spécifiques et nous avons dû nous contenter d'indiquer que la mise en œuvre des actions était en cours et que les progrès enregistrés étaient variables.

Nous avons *recommandé* à la Commission d'améliorer les dispositifs de gouvernance relatifs à la mobilité militaire dans l'UE, de cibler davantage la conception des actions de l'UE en matière de mobilité militaire, de suivre et de communiquer l'état d'avancement de toutes les actions et d'évaluer la possibilité de recourir aux appels relevant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour financer des projets d'infrastructures à double usage. Dans la perspective du CFP postérieur à 2027, nous avons recommandé d'améliorer la prévisibilité du financement en faveur de la mobilité militaire et le processus de sélection des projets.

## Réglementation des marchés et économie concurrentielle

### Rapport spécial 08/2025 intitulé «Fraude à la taxe sur la valeur ajoutée sur les importations – Les procédures douanières simplifiées applicables aux importations ne protègent pas suffisamment les intérêts financiers de l'UE»



La fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a une incidence négative sur la perception des recettes, pour les États membres comme pour l'UE. Selon la Commission, les États membres ont perdu à ce titre environ 89 milliards d'euros en 2022. La fraude à la TVA sur les importations commise par les opérateurs constitue l'un des principaux types de fraude transfrontalière portant atteinte aux politiques budgétaires et aux finances publiques de l'UE. Elle est donc en partie responsable de cette perte. Pour ce qui est des biens importés, la TVA est due lorsqu'ils entrent dans l'union douanière de l'UE. Le montant de la TVA est établi sur la base des déclarations en douane des biens importés. Deux procédures applicables à la TVA à l'importation (que nous appelons «procédures douanières simplifiées applicables aux importations» dans ce rapport) facilitent les échanges: la «mise en libre pratique», qui relève du régime douanier 42, et le «guichet unique pour les importations». La première prévoit une exonération de la TVA sur les biens importés de pays tiers dans un État membre de l'UE, mais à destination d'un autre État membre, et la seconde, sur les ventes à distance dans le cadre d'un régime particulier applicable au commerce électronique.

Notre audit visait à *déterminer* si les intérêts financiers de l'UE et le marché unique sont efficacement protégés contre la fraude à la TVA sur les importations en cas de recours aux procédures douanières simplifiées applicables aux importations. Nous avons notamment examiné le cadre réglementaire de l'UE, le suivi assuré par la Commission, les contrôles effectués par les États membres et les mécanismes de coopération administrative.

Nous avons *constaté* qu'un risque important d'abus était lié aux lacunes et aux incohérences du cadre réglementaire de l'UE et du suivi assuré par la Commission en ce qui concerne le régime douanier 42 et le guichet unique pour les importations. En outre, les contrôles effectués par les États membres présentent de graves faiblesses, et des lacunes ont été relevées dans la coopération entre ces derniers et au niveau de l'UE ainsi que dans le suivi, par la Commission, des actions menées au niveau national pour lutter contre l'usage abusif de ces procédures. Nous avons conclu que les mesures existantes ne permettaient pas de prévenir ni de détecter efficacement la fraude à la TVA sur les importations dans le cadre de ces procédures, ni de maintenir un équilibre entre la facilitation des échanges et la protection des intérêts financiers de l'UE.

Nous avons *recommandé* à la Commission de proposer le renforcement du cadre réglementaire relatif aux procédures douanières simplifiées applicables aux importations afin d'assurer une plus grande cohérence entre les États membres; de procéder à une analyse approfondie du cadre réglementaire et de sa mise en œuvre; d'examiner quels avantages seraient obtenus si les États membres exigeaient systématiquement la fourniture de preuves de transport pour les envois relevant du régime douanier 42 au moment de l'importation; de proposer d'exiger une coopération directe des autorités douanières et fiscales des différents États membres et de renforcer le rôle d'Eurofisc (réseau constitué d'agents de liaison des 27 États membres et de la Norvège, destiné à lutter contre la fraude transfrontalière à la TVA dans l'UE).

## Financement et administration de l'Union

### Rapport spécial 26/2025 intitulé «Instances de l'UE chargées de lutter contre la fraude – Des mandats clairement définis, mais des échanges d'informations et une supervision de la Commission toujours insuffisants»



L'UE et ses États membres ont le devoir de combattre la fraude ainsi que toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Les infractions pénales susceptibles de nuire aux intérêts financiers de l'UE (les «infractions PIF») comprennent la fraude, la corruption active et passive, le détournement et le blanchiment de capitaux. Dans le contexte de l'UE, les infractions PIF présumées font l'objet d'enquêtes pénales menées par le Parquet européen. De son côté, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) effectue des enquêtes administratives, qui ne doivent pas empiéter sur le pouvoir des parquets d'initier et de mener des enquêtes pénales. Ils peuvent tous les deux bénéficier de l'assistance de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol).

Nous avons *examiné* si les mandats du Parquet européen, de l'OLAF, d'Eurojust et d'Europol en ce qui concerne leurs responsabilités en matière de lutte contre la fraude et le soutien qu'ils s'apportent mutuellement sont clairement définis. Nous avons aussi analysé les échanges d'informations entre le Parquet européen et l'OLAF avant et pendant les enquêtes sur des cas de fraude et, dans ce cadre, leur capacité à exercer leurs pouvoirs avec efficacité. Nous nous sommes également penchés sur le rôle de surveillance dévolu à la Commission en matière de protection des intérêts financiers de l'UE, et notamment de recouvrement des montants frauduleux. L'audit n'a pas couvert les activités de prévention de la fraude.

Nous avons *constaté* que l'OLAF, le Parquet européen, Europol et Eurojust ont des rôles et responsabilités spécifiques, clairs et complémentaires, susceptibles de protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union. Nous avons relevé que, du fait des exigences en matière de signalement des cas de fraude, certaines allégations sont transmises en double, ce qui augmente la charge administrative. En outre, les insuffisances des échanges d'informations ont une incidence sur le nombre d'enquêtes et d'autres mesures destinées à protéger les intérêts financiers de l'Union. Les données communiquées par le Parquet européen et l'OLAF montrent une disproportion considérable entre la part du budget de l'UE placée sous la responsabilité de certains États membres et le nombre de cas de fraude qu'ils signalent. Nous avons également observé une grande différence dans le nombre d'allégations de fraude notifiées par les instances de l'UE à l'OLAF et au Parquet européen, le premier recevant environ trois fois plus de signalements que le second. La Commission n'a pas analysé les causes de ces différences. Nous avons également constaté que la Commission ne dispose pas d'une véritable vue d'ensemble des montants dus au budget de l'UE ni de ceux effectivement recouverts à la suite d'enquêtes sur des cas de fraude.

Nous avons *recommandé* à la Commission de mettre en place, en coopération avec le Parquet européen, un système permettant un échange efficace d'informations sur les allégations de fraude et les enquêtes. En outre, la Commission devrait analyser les écarts entre les niveaux de fraude signalés à l'échelle de l'UE et renforcer la supervision du suivi des enquêtes en matière de fraude en développant une méthode permettant de mesurer l'incidence financière globale des enquêtes du Parquet européen et de l'OLAF.

## Avis



### *Examen des propositions législatives de la Commission*

En notre qualité d'auditeur externe indépendant de l'UE, nous contribuons à améliorer la gestion financière en formulant des avis destinés au Parlement européen et au Conseil sur les **propositions de texte législatif, nouveau ou révisé, faites par la Commission**. Le droit de l'UE impose de nous consulter pour toute proposition législative ayant un impact financier important. Les autres institutions peuvent aussi nous demander de formuler un avis sur des questions spécifiques. En 2025, nous avons publié **deux avis**. L'un portait sur le règlement financier des Écoles européennes, et l'autre sur les modifications apportées au cadre de la politique de cohésion 2021-2027 dans le contexte de l'examen à mi-parcours.

## Journal de la Cour

Chaque numéro du Journal de la Cour comprend des **articles** signés de collaborateurs internes ou extérieurs aux institutions de l'UE, qui traitent d'**un thème spécifique** abordé, le plus souvent, sous l'angle de l'audit.

En 2025, nous avons publié **deux numéros**, le premier intitulé «What's next for EU finances?» et l'autre, «Is EU defence ready to secure peace?».



## Conférences et débats

En 2025, nous avons organisé plusieurs grandes conférences et débats, ouverts à toutes les parties intéressées, notamment:

- un échange en ligne sur les enseignements tirés de la FRR et leurs implications pour l'avenir de la politique de cohésion de l'Union;
- une conférence sur le thème de la défense;
- un débat en ligne consacré aux progrès réalisés par l'Union dans le développement des retraites complémentaires;
- une conférence sur l'amélioration de la transparence au sein de l'Union européenne.



### *Séminaire 2025 de la Cour*

Une fois par an, les membres de la Cour, le secrétaire général et les directeurs participent à un **séminaire de deux jours** pour examiner des questions importantes concernant la stratégie, les travaux et l'organisation à long terme de l'institution.

Cette année, les participants au **séminaire de la Cour** ont eu l'occasion d'échanger sur les évolutions actuelles au niveau de l'UE ainsi que sur les changements induits, au sein de l'institution, par la stratégie 2026-2030. Les discussions se sont articulées autour de plusieurs thèmes centraux:

- la compétitivité de l'Union, notamment dans le contexte du pacte pour une industrie propre et de la décarbonation;
- l'allègement des formalités administratives pesant sur l'économie;
- l'avenir des dépenses de l'Union et les possibilités offertes par le CFP 2028-2034;
- le nouvel objectif stratégique consistant à renforcer les capacités d'audit, en particulier grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

## Relations institutionnelles

Nous collaborons étroitement avec le **Parlement européen**, le **Conseil**, les **parlements nationaux/régionaux** et les **gouvernements des États membres**, étant donné que l'impact de nos travaux dépend en partie de l'utilisation qu'ils font de nos constatations d'audit et de nos recommandations.

### Parlement européen

Les **commissions et organes du Parlement européen**, notamment la commission du contrôle budgétaire (CONT), invitent régulièrement **nos membres et nos équipes d'audit** à présenter les résultats de nos travaux lors de leurs réunions.



Le nombre total des interventions de la Cour a augmenté, passant de 172 en 2024 à 232 en 2025. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse du nombre de présentations des rapports de la Cour devant **des commissions du Parlement européen** autres que la commission CONT, ainsi que par l'intensification des réunions bilatérales des membres de la Cour avec des députés du Parlement européen concernant nos publications.

En 2025, les membres de la Cour ont présenté **14 rapports spéciaux et trois documents d'analyse** à la commission CONT. Ils ont également participé à **14 auditions publiques de la CONT dans le cadre de la décharge relative à l'exercice 2024**, dont une consacrée à la présentation de notre rapport annuel relatif à 2024 par Tony Murphy, Président de la Cour.

Les membres ont par ailleurs effectué **41 présentations de rapports spéciaux et de documents d'analyse** à 18 autres commissions du Parlement européen, parfois lors de réunions rassemblant plusieurs commissions.

En février 2025, la **conférence des présidents des commissions** a invité le président de la Cour à discuter des audits, planifiés ou en cours, dans le cadre de notre programme de travail pour 2025 et au-delà, et à échanger sur les thèmes d'audit potentiels pour le cycle de programmation pour 2026 et au-delà. Le **président** a participé au mois de mai à la **séance plénière du Parlement européen sur la décharge relative à l'exercice 2023**. En octobre, le **président**, accompagné de **Jan Gregor**, le membre chargé du rapport annuel, a présenté le rapport annuel relatif à 2024 au **Parlement européen réuni en séance plénière**.

## Conseil de l'Union européenne

En 2025, la Cour des comptes européenne est intervenue devant le Conseil à 96 reprises, contre 98 en 2024.

En règle générale, les instances préparatoires du Conseil se penchent sur tous nos rapports spéciaux juste après leur publication, mais pas nécessairement sur tous nos avis et documents d'analyse. En 2025, nous avons présenté **25 rapports spéciaux** et **deux documents d'analyse** devant 18 comités et groupes de travail du Conseil.

Toujours en 2025, des représentants de la Cour ont participé à 29 réunions consacrées à la décharge sur l'exécution du budget de l'UE pour les exercices 2023 et 2024.

En décembre 2025, en compagnie de Jan Gregor, le membre chargé du rapport annuel, le président a présenté notre rapport annuel relatif à 2024 au Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin).



### *Présidences du Conseil en 2025: Pologne (janvier-juin) et Danemark (juillet-décembre)*

Dans le cadre de la préparation de la présidence polonaise du Conseil, le président Tony Murphy et Marek Opioła, membre polonais, ont effectué une visite officielle en Pologne en novembre 2024, au cours de laquelle ils ont rencontré des personnalités majeures, notamment le président de la République de Pologne, les présidents de la Diète et du Sénat, le ministre des Finances, le ministre des Affaires européennes, le ministre adjoint des Fonds de développement et de la politique régionale, ainsi que des représentants de l'institution supérieure de contrôle polonaise.

Ils ont également participé à la conférence «The European Way of Growth», une manifestation de premier plan organisée à Cracovie le 30 janvier 2025. Le président et d'autres représentants de la Cour ont présenté nos travaux dans le domaine de la cohésion et mis en lumière les défis à venir. Lors de divers événements et conférences organisés dans le cadre de la présidence polonaise, nous avons également pris part à des discussions portant, entre autres, sur l'avenir du financement de la coopération au développement de l'Union, les règles en matière de marchés publics et la fraude à la TVA sur les importations. Au total, la Cour des comptes européenne a été représentée à 27 réunions et conférences différentes.

Le président, Tony Murphy, et la membre danoise, Bettina Jakobsen, ont effectué une visite officielle au Danemark en avril 2025, en amont de la présidence danoise du Conseil. Au programme de leur déplacement: des rencontres avec le président du Parlement, la commission des comptes publics du Parlement, la ministre des affaires européennes et l'auditrice générale. Les échanges ont porté sur la future présidence danoise du Conseil ainsi que sur les travaux de la Cour. Au cours du second semestre de l'année, nous avons également contribué aux travaux de la présidence danoise sur des sujets tels que l'état de droit et l'architecture antifraude de l'UE. Enfin, M. Lehne, membre rapporteur du rapport spécial 19/2025 sur les pénuries critiques de médicaments, a présenté ce rapport lors d'une réunion informelle du Conseil organisée dans le cadre de la présidence danoise.

## Parlements nationaux/régionaux et gouvernements des États membres



### *Réunions avec les parlements nationaux/régionaux*

En 2025, les membres et des agents de la Cour ont présenté nos travaux aux **parlements nationaux/régionaux de 24 États membres lors de 89 réunions**. Trois d'entre elles ont été organisées avec des représentants des parlements nationaux au Parlement européen, et bon nombre d'autres avec des commissions chargées du budget, des affaires financières et/ou de l'audit, ou encore des affaires européennes.



### *Réunions avec les gouvernements des États membres*

En 2025, les membres et le management de la Cour ont présenté nos travaux lors de **198 réunions avec les gouvernements et organismes publics de 26 États membres**. Bon nombre de ces réunions ont eu lieu avec des ministres/ministères des finances et des affaires européennes.



## Commission européenne

Les membres de la Cour et les commissaires entretiennent des contacts bilatéraux réguliers à propos des activités d'audit/d'analyse prévues et en cours. Ces réunions sont l'occasion de faire le point et de réfléchir à la manière de renforcer davantage notre coopération. Les membres et les commissaires se réunissent en outre régulièrement pour discuter de sujets d'intérêt commun dans différentes configurations.

## Coopération avec les autres institutions supérieures de contrôle

### Comité de contact des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne

Nous coopérons avec les ISC des 27 États membres de l'UE principalement dans le cadre du **comité de contact des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne**. Ce forum facilite le dialogue et les échanges entre les ISC des États membres et la Cour.

En 2025, nous avons renforcé notre coopération au sein du comité de contact et notre participation à ses activités, notamment celles consacrées à l'audit de la mise en œuvre de la FRR, à l'énergie et aux migrations. Cette coopération offre à nos auditeurs une occasion précieuse d'échanger avec leurs homologues des ISC.

Nous avons également poursuivi notre projet pilote sur l'intelligence artificielle avec trois autres ISC, dans la perspective d'automatiser la production de notes résumant les rapports d'audit publiés par les ISC de l'UE et par la Cour dans le domaine de l'énergie.



### Réunion annuelle de 2025

En novembre 2025, la **réunion annuelle** du comité de contact, accueillie par l'ISC de Malte, a été présidée par la Cour des comptes européenne. Les travaux étaient consacrés au thème de la compétitivité de l'UE en tant qu'enjeu stratégique pour l'Union, ses États membres et les ISC.

## ISC des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE

En 2025, nous avons poursuivi notre soutien au réseau des ISC des pays candidats à l'adhésion à l'UE (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine) et des pays candidats potentiels (le Kosovo<sup>1</sup>).

### Intosai

En 2025, nous avons continué de participer concrètement aux activités de l'**Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai)**, réaffirmant ainsi notre engagement à soutenir l'audit du secteur public dans le monde entier.

En tant que président de la commission des normes professionnelles (*Professional Standards Committee* ou PSC), nous avons conservé une position centrale au sein de l'Intosai, en ligne avec notre objectif stratégique consistant à élaborer, maintenir et promouvoir des normes et orientations professionnelles de grande qualité dans le domaine de l'audit. Cette action contribue au bon fonctionnement des ISC et sert l'intérêt public en renforçant la qualité, la crédibilité, l'indépendance et la pertinence de l'audit du secteur public.

Tout au long de l'année 2025, nous avons continué à mettre en œuvre le programme de travail 2023-2028 relatif au Cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai (*INTOSAI Framework of Professional Pronouncements* ou IFPP). Notre priorité était de soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'élaboration des normes, y compris les processus de mise en œuvre et de retour d'information, afin de perfectionner les normes existantes et d'accroître les bénéfices concrets de l'audit pour tous les citoyens. Cinq initiatives sont en cours dans le but de procéder à un examen critique de l'IFPP et de veiller à ce qu'il puisse répondre aux défis futurs. Nous dirigeons le groupe de coordination chargé de superviser le bon déroulement de ces travaux et pilotons nous-mêmes l'une de ces initiatives. En collaboration avec des collègues d'autres ISC, notre groupe de projet spécifique est tout particulièrement chargé d'améliorer l'accessibilité des normes de l'Intosai et de les présenter au moyen de médias modernes.

Une bonne communication interne avec les sous-commissions est essentielle pour le secrétariat de la PSC. En 2025, nous avons tenu 11 réunions mensuelles avec les sous-commissions afin d'échanger sur les programmes de travail, les projets en cours, les modifications des normes et les questions de ressources humaines. Le secrétariat a également participé à l'ensemble des réunions des sous-commissions afin d'appuyer leurs travaux et leurs équipes.

En 2025, la PSC a lancé un programme de travail consolidé couvrant la commission et ses quatre sous-commissions. Ce programme présente les objectifs que la PSC entend atteindre au

---

<sup>1</sup> Cette dénomination est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur la situation relative au Kosovo ([résolution 1244\(1999\) du Conseil de sécurité des Nations unies](#)) ainsi qu'à l'[avis consultatif de la Cour internationale de justice \(CIJ\) du 22 juillet 2010](#) sur la question de la conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo.

cours de la période 2026-2028 et précise la manière dont ces activités soutiendront et promouvoir les objectifs stratégiques de l'Intosai.

Le congrès triennal de l'Intosai (Incosai) s'est tenu en 2025. En tant que l'une des quatre «commissions d'objectifs», la PSC a animé un stand d'information consacré à ses activités et a rendu compte de ses travaux au comité de pilotage, au comité directeur et au congrès. Nous avons en outre été particulièrement honorés de signer, à l'occasion du congrès, des protocoles d'accord avec la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et l'Initiative de développement de l'Intosai (IDI).

En sa qualité de présidente de la PSC, la Cour est également membre du comité directeur de l'Intosai depuis le congrès de novembre 2022.

En tant que membre de l'Intosai, nous avons aussi pris part aux sous-commissions de la PSC ainsi qu'aux activités et aux projets d'autres organes de travail de l'Intosai, entre autres sur l'audit environnemental, sur la stabilité financière et économique, ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques. Dans ce cadre, nous avons participé à 45 événements au cours de l'année 2025.

## Eurosai

Nous avons aussi participé de manière soutenue aux activités de l'**Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (Eurosai)**, le groupe régional européen de l'Intosai, notamment à celles de ses groupes de travail sur l'audit environnemental, sur le contrôle des fonds alloués pour faire face aux désastres et aux catastrophes et sur les technologies de l'information, ainsi qu'à des projets dans les domaines de la résilience et de la préparation, de l'intelligence artificielle, du changement climatique et de l'appui technique à l'Ukraine. En 2025, nous avons participé à 20 activités de l'Eurosai.

Nous avons le statut d'observateur au sein du comité directeur de l'Eurosai depuis le dernier congrès (mai 2024).

# Notre management

## Les membres

Composée d'un membre par État membre, la Cour des comptes européenne agit **en collège**. Désignés par leurs autorités nationales, les membres de la Cour sont nommés par le Conseil, après consultation du Parlement européen. Nous n'intervenons ni dans la désignation ni dans la nomination de nos membres.

Les membres sont nommés pour un **mandat renouvelable de six ans**. Ils sont tenus d'exercer leurs fonctions en **pleine indépendance** et dans l'intérêt général de l'UE. Lors de leur entrée en fonction, ils prennent un engagement solennel en ce sens devant la Cour de justice de l'Union européenne.

En 2025, le Conseil a nommé deux nouveaux membres de la Cour: un membre roumain, Lucian Romaşcanu, entré en fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2025, et un membre français, Pierre Moscovici, entré en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Par ailleurs, le Conseil a reconduit dans leurs fonctions, pour une période supplémentaire de six ans, Iliana Ivanova (membre bulgare, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025), Ivana Maletić (membre croate, depuis le 15 juillet 2025), Stef Blok (membre néerlandais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026), Joëlle Elvinger (membre luxembourgeoise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026) et Nikolaos Milionis (membre grec, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026).

Le collège s'est réuni à 25 reprises en 2025. Le taux moyen de participation à ces réunions s'établit à 91 %. Les membres ont également pris part aux réunions des chambres et des comités (voir [Chambres d'audit et comités](#)).

## Le président

Les membres désignent parmi eux le **président** de la Cour pour un mandat renouvelable de trois ans. La personne élue assume alors le rôle de *primus inter pares* (premier parmi ses pairs), préside les réunions du collège et veille à l'application des décisions des membres.

Le président supervise la stratégie de l'institution, la programmation, la gestion de la performance, la communication et les relations avec les médias, les relations institutionnelles, les affaires juridiques et l'audit interne. Le président représente également la Cour dans ses relations avec l'extérieur.

**Tony Murphy** a été élu président en octobre 2022 et réélu pour un deuxième mandat en 2025.



## Président

**Tony  
MURPHY**

### Chambre I

Utilisation durable  
des ressources  
naturelles



(Doyenne)  
**Joëlle  
ELVINGER**



**Iliana  
IVANOVA**



**Ildikó  
GÁLL-PELCZ**



**Keit  
PENTUS-  
ROSIMANNUS**



**Daniel  
CASPARY**

### Chambre II

Investissements  
en faveur  
de la cohésion,  
de la croissance  
et de l'inclusion



(Doyenne)  
**Annemie  
TURTELBOOM**



**Jorg Kristijan  
PETROVIČ**



**Stef  
BLOK**



**Alejandro  
BLANCO  
FERNÁNDEZ**



**Carlo Alberto  
MANFREDI  
SELVAGGI**

### Chambre III

Action extérieure,  
sécurité et justice



(Doyen)  
**George Marius  
HYZLER**



**Nikolaos  
MILIONIS**



**Bettina  
JAKOBSEN**



**Marek  
OPIOŁA**



**Laima Liucija  
ANDRIKIENĖ**

### Chambre IV

Réglementation  
des marchés  
et économie  
concurrentielle



(Doyen)  
**Petri  
SARVAMAA**



**Mihails  
KOZLOVS**



**Ivana  
MALETIĆ**



**João  
LEÃO**



**Lucian  
ROMAȘCANU**

### Chambre V

Financement  
et administration  
de l'Union



(Doyen)  
**Jan  
GREGOR**



**Lefteris  
CHRISTOFOROU**



**Katarína  
KASZASOVÁ**



**Hans  
LINDBLAD**



**Pierre  
MOSCOVICI**

Membre  
responsable du  
**contrôle  
qualité  
de l'audit**



**Helga  
BERGER**

Remarque: situation en mars 2026.

## Chambres d'audit et comités

Les membres sont affectés à l'une des **cinq chambres d'audit**, qui adoptent la plupart de nos rapports d'audit, avis et documents d'analyse au nom du collège. Les chambres répartissent leurs activités d'audit entre les membres qui en font partie. Chaque membre rend compte à la chambre, ainsi qu'au collège, des activités d'audit dont il a la charge. Les travaux d'audit sont effectués par des auditeurs professionnels travaillant au sein des directions des chambres.

Les membres de chaque chambre d'audit élisent un doyen pour une période de deux ans, renouvelable. En 2025, les **doyens de nos cinq chambres d'audit** étaient Joëlle Elvinger, Annemie Turtelboom, Bettina Jakobsen, Mihails Kozlovs (jusqu'au 17 septembre), Petri Sarvamaa (depuis le 17 septembre) et Jan Gregor.

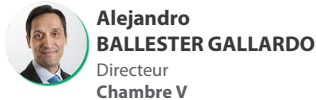
Le **comité chargé du contrôle qualité de l'audit (AQCC)** est compétent en ce qui concerne les politiques, les normes et la méthodologie d'audit, ainsi que le soutien à l'audit, le développement de l'audit et le contrôle de la qualité de l'audit. Il est composé d'un membre de chaque chambre d'audit et présidé par Helga Berger.

Le comité administratif et, le cas échéant, le collège des membres, tous deux dirigés par le président de la Cour, arrêtent des décisions sur des questions stratégiques et administratives plus larges. Le comité administratif est composé du président, des doyens des chambres, du président du comité chargé du contrôle qualité de l'audit et du membre chargé des relations institutionnelles (Keit Pentus-Rosimannus).

En 2025, les chambres se sont réunies à 108 reprises, le comité administratif s'est réuni à 12 reprises et le comité chargé du contrôle qualité de l'audit, à 11 reprises, avec des **taux de participation** s'établissant en moyenne à 90,9 %, 86,5 % et 86 %, respectivement.

Parmi les autres comités figurent le **comité d'éthique** (présidé par George Marius Hyzler), le **comité d'audit interne** (présidé en 2025 par François-Roger Cazala), le comité des arts (présidé par Nikolaos Milionis) et le comité de rédaction (présidé par Alejandro Blanco Fernández).

Notre encadrement supérieur se compose du **secrétaire général** et de **dix directeurs**, dont cinq sont rattachés aux chambres d'audit, un au comité chargé du contrôle qualité de l'audit, un à la présidence et trois au secrétariat général.



*Remarque:* situation en mars 2026.

## Mesure de la performance

Nous appliquons un ensemble d'**indicateurs de performance clés** (IPC) afin d'informer le management des progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation de nos objectifs stratégiques, de faciliter la prise de décision et de fournir des informations sur la performance de la Cour à nos parties prenantes institutionnelles. Les IPC définis dans le cadre de notre stratégie 2021-2025 offrent une vue d'ensemble de la manière dont nous communiquons sur nos travaux, de la façon dont ils sont perçus et de l'impact qu'ils produisent. Ces indicateurs se déclinent comme suit:

- nombre de rapports publiés;
- présence dans les médias;
- impact et perception de nos travaux (réactions des parties prenantes);
- interventions de la Cour devant d'autres institutions de l'UE, des parlements nationaux/régionaux et des gouvernements des États membres ainsi que lors d'activités internationales;
- mise en œuvre des recommandations de la Cour.

En 2025, nous avons passé en revue et mis à jour les IPC pour notre nouvelle stratégie 2026-2030.



### 31 rapports publiés en 2025

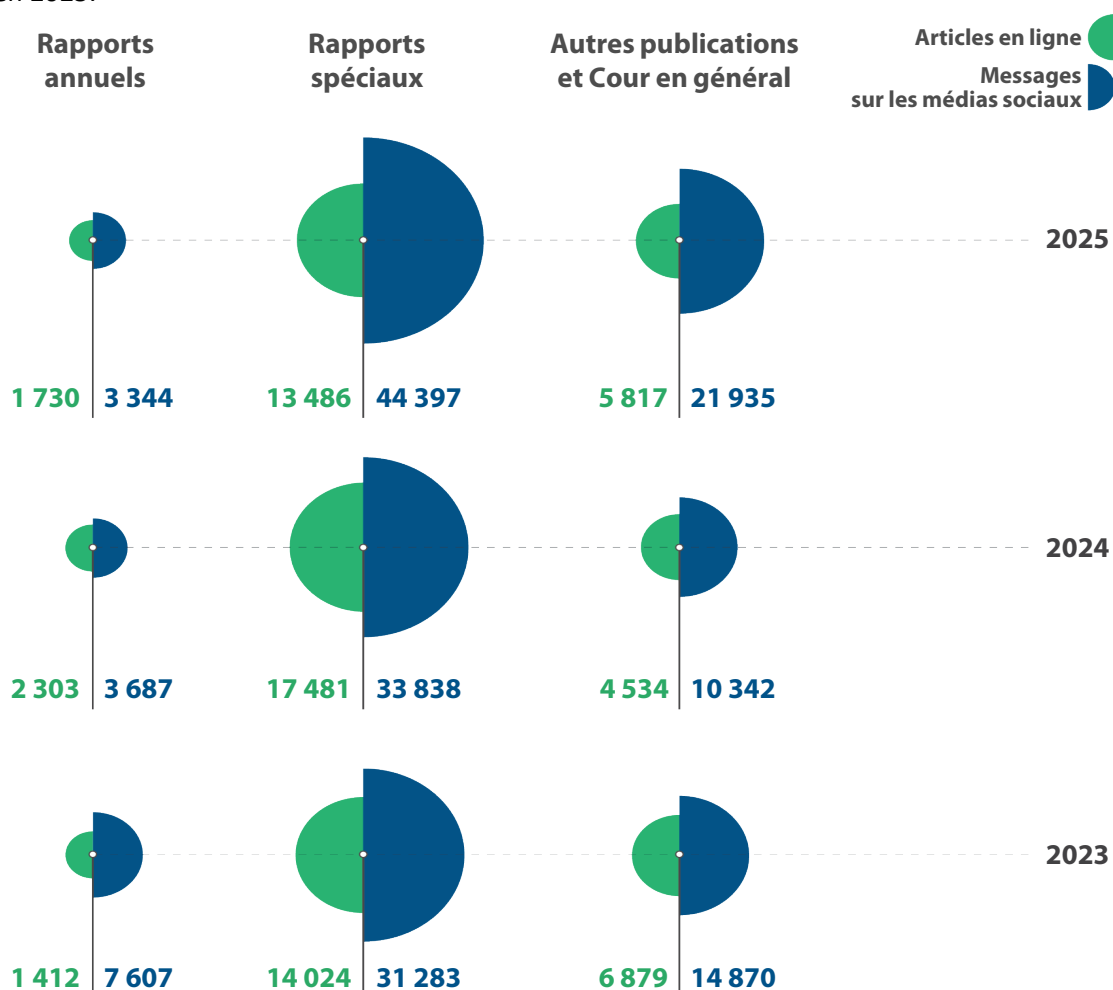
En 2025, nous avons publié 26 rapports spéciaux et cinq documents d'analyse.

## Présence dans les médias



### Une présence accrue dans les médias en ligne

En 2025, nous avons été moins présents dans les médias traditionnels: environ 21 000 articles de presse ont été publiés en ligne en lien avec nos rapports d'audit, nos autres publications ou la Cour de manière générale (contre 24 300 articles en 2024 et 22 300 en 2023). Par contre, le nombre de messages postés sur les médias sociaux a augmenté (près de 69 700, contre 47 800 environ en 2024), mais il importe de noter que les campagnes lancées à l'aide de bots peuvent influencer sur nos chiffres concernant les médias sociaux et fausser la comparaison entre deux années. Le nombre total combiné d'articles de presse en ligne et de publications sur les réseaux sociaux mentionnant la Cour est passé d'environ 72 200 en 2024 à environ 90 700 en 2025.



La couverture médiatique peut varier considérablement selon le sujet et la complexité des rapports. Des facteurs externes, tels que l'actualité internationale ou l'évolution des politiques publiques, peuvent également influencer sur l'intérêt que portent les médias à nos publications. En 2025, de nombreux sujets d'actualité internationale se sont disputé l'attention médiatique, en particulier dans le contexte d'événements géopolitiques majeurs.



### *Interaction soutenue avec la presse*

Depuis 2020, nous assurons la promotion de nos publications de manière virtuelle, ce qui nous a permis d'accroître nos contacts avec les journalistes d'organes de presse nationaux des États membres de l'UE.

En 2025, nous avons publié **40 communiqués de presse** dans 24 langues de l'UE, ainsi que diverses notes d'information, avis aux médias et déclarations audio («prêtes à l'emploi») dans certaines langues. Nous avons accordé près d'une **centaine d'interviews** à de grands médias dans toute l'Europe, assurant ainsi une présence à la radio, à la télévision et dans la presse écrite. Enfin, nous avons organisé **18 points presse en ligne** et 12 autres ciblant un pays en particulier pour le rapport annuel. Au total, ces points presse ont attiré 675 journalistes, représentant pour la plupart de grands médias nationaux des États membres de l'UE.



### *Plus de 992 000 visites sur le site internet de la Cour*

Nous avons lancé la version actuelle de notre site internet en 2023. En 2025, celui-ci a enregistré plus de 992 000 visites (contre 780 000 en 2024), générant environ 1 755 800 consultations uniques de pages et près de 58 000 téléchargements (contre respectivement 1 295 025 et 56 440, en 2024).



### *Augmentation du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux*

Nos quatre principaux comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et X) ont attiré plus de **70 500** abonnés en 2025 (contre 61 500 en 2024 et 55 500 en 2023). En outre, en avril 2025, nous avons lancé trois nouveaux comptes sur les réseaux sociaux Bluesky, Mastodon et Threads, qui ont attiré plus de 1 500 abonnés entre leur lancement et la fin de l'année. Le 15 novembre 2024, nous avons publié la première édition d'une rubrique mensuelle d'informations sur LinkedIn (*ECA Insights*), qui apporte un regard neuf sur nos rapports récents et donne un aperçu des audits à venir, et nous avons atteint plus de 12 500 abonnés à la fin de 2025.

## Impact et perception de nos travaux

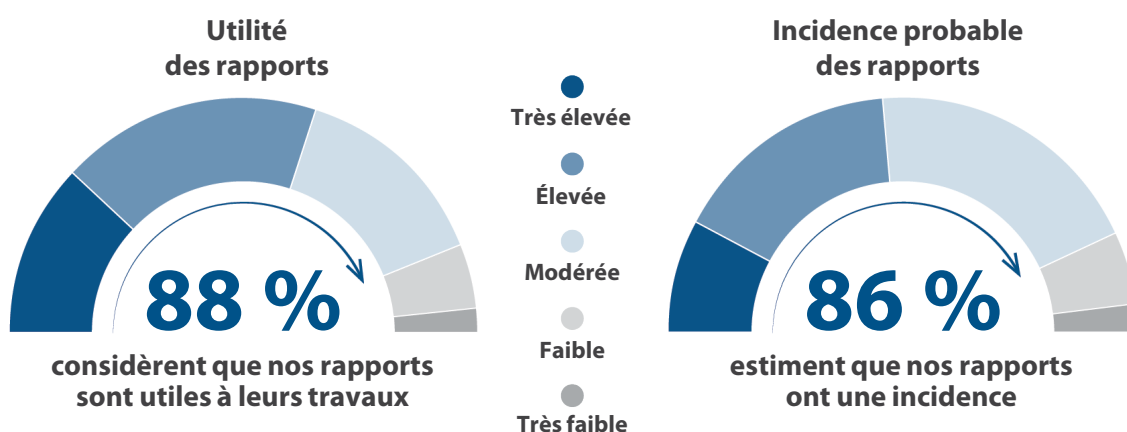


*88 % des personnes ayant répondu à nos enquêtes jugent nos rapports utiles à leurs travaux*

Nous évaluons l'**incidence probable et l'utilité de nos travaux** en réalisant des enquêtes auprès des lecteurs de nos rapports au Parlement européen, au Conseil et à la Commission, mais aussi dans les agences de l'UE, les représentations permanentes, les organismes et les ISC des États membres, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire, les médias ainsi que d'autres parties.

Depuis 2018, nous utilisons des questionnaires électroniques anonymisés afin de recueillir des **retours qualitatifs sur certains de nos rapports** ainsi que des suggestions d'ordre général sur nos travaux.

En 2025, **88 %** des répondants considéraient que nos rapports étaient utiles à leurs travaux, et **86 %** étaient d'avis qu'ils avaient une incidence (contre respectivement 89 % et 82 % en 2024).



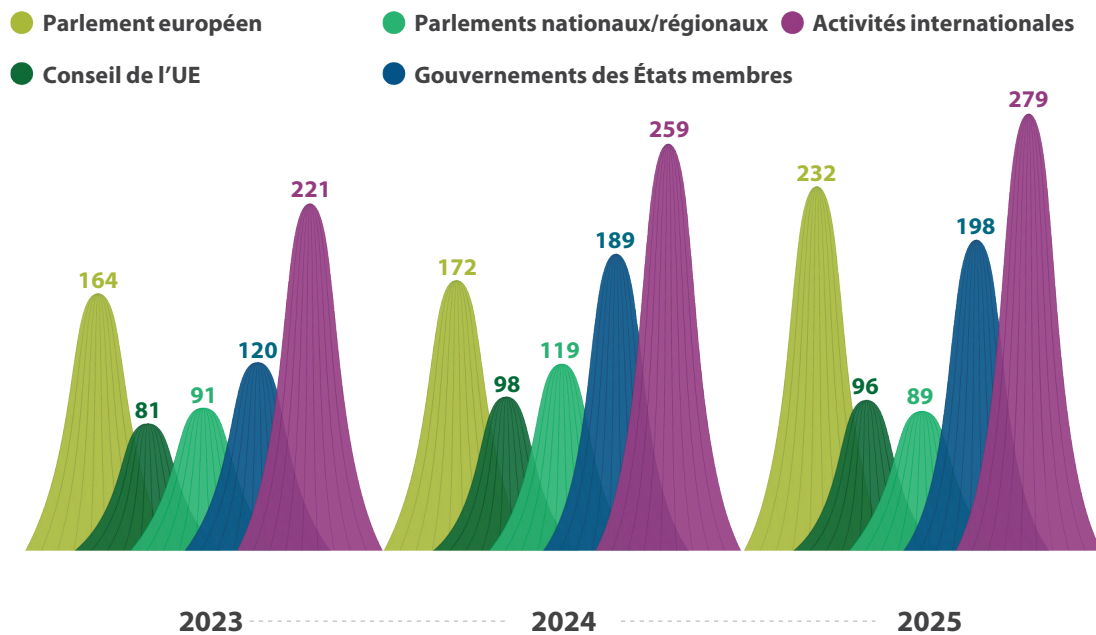
## Interventions de la Cour devant d'autres institutions de l'UE, des parlements nationaux/régionaux et des gouvernements des États membres ainsi que lors d'activités internationales



*Une interaction avec les parties prenantes toujours en progression*

En 2025, nos échanges avec nos parties prenantes européennes et internationales ont globalement poursuivi la même tendance à la hausse, avec **615 interventions** devant des commissions du Parlement européen, des organes préparatoires du Conseil, des parlements nationaux et régionaux ainsi que des gouvernements des États membres (contre 578 en 2024 et 456 en 2023).

Nous avons aussi participé à **279 activités internationales**, dont des activités des organisations internationales de contrôle des finances publiques, comme l'Intosai et l'Eurosai, ainsi que des événements bilatéraux avec d'autres ISC, des conférences, des réunions et des activités ciblant un public plus large (contre 259 en 2024 et 221 en 2023).



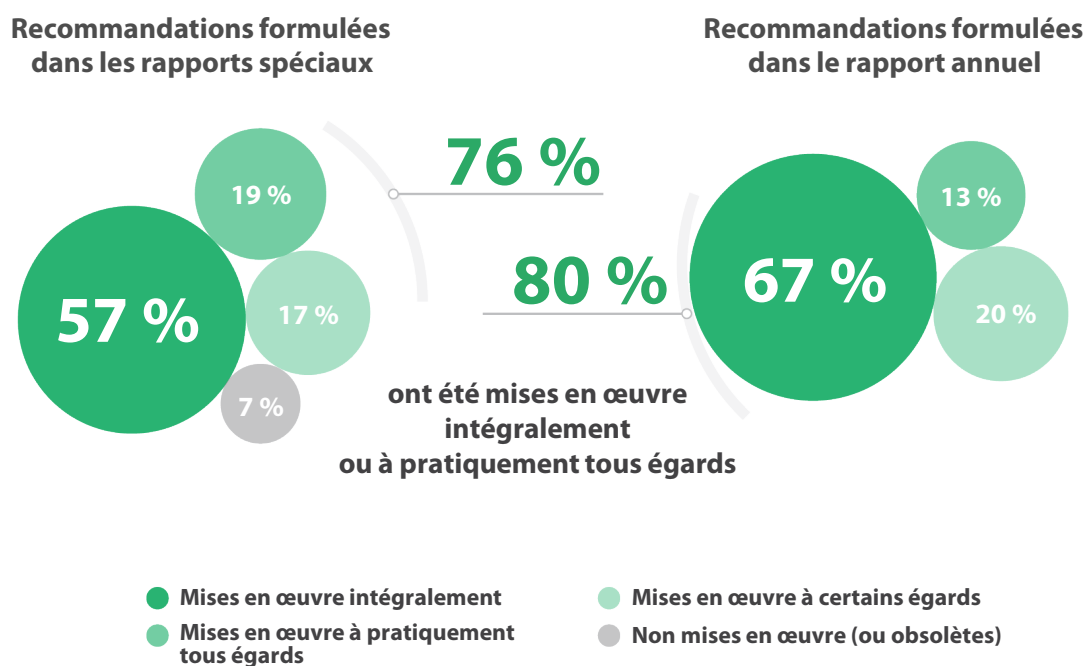
## Mise en œuvre des recommandations de la Cour



*Plus des trois quarts de nos recommandations formulées en 2021 ont été mises en œuvre intégralement ou à pratiquement tous égards*

Nous effectuons un **suivi de la mise en œuvre de nos recommandations**. Pour ce qui est de l'exercice 2025, nous nous sommes intéressés aux recommandations adressées à la Commission et à d'autres institutions formulées dans les rapports publiés en 2021.

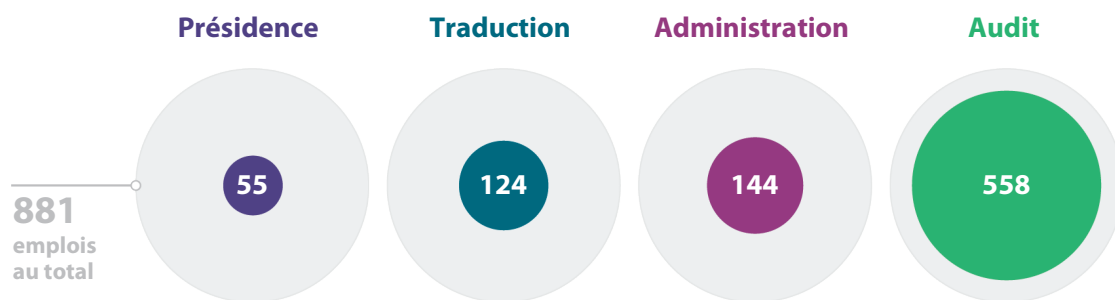
Nous avons constaté que **80 %** des **24 recommandations** issues de notre **rapport annuel relatif à 2021** et **76 %** des **234 recommandations** issues de nos **rapports spéciaux publiés en 2021**, dont nous avons réalisé le suivi, ont été mises en œuvre intégralement ou à pratiquement tous égards.



## Notre personnel

### Effectifs

Fin 2025, le tableau des effectifs de notre institution comportait **881 emplois permanents et temporaires** (un emploi de moins qu'en 2024<sup>2</sup>). Sur ce nombre, 558 emplois étaient affectés aux chambres d'audit, dont 104 aux cabinets des membres. La Présidence comprend le président et son cabinet, la direction de la Présidence, le service juridique ainsi que le service d'audit interne.



À la fin de l'année, nous employons en outre **85 agents contractuels** et **29 experts nationaux détachés** (contre respectivement 84 et 26 en 2024).

### Recrutements

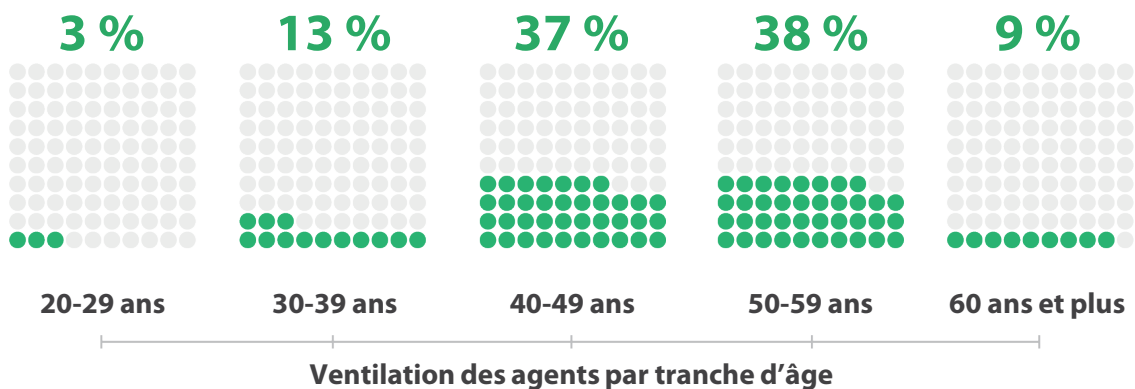
Notre politique de recrutement suit les conditions d'emploi et les principes généraux applicables aux institutions de l'UE. **Les formations et les parcours professionnels de nos agents sont par ailleurs très variés.**

En 2025, nous avons recruté **101 nouveaux agents** (contre 104 en 2024), à savoir 27 fonctionnaires, 40 agents temporaires, 26 agents contractuels et 8 experts nationaux détachés. Nous avons également proposé **79 stages** (contre 64 en 2024) accessibles à des diplômés universitaires, d'une durée de trois à six mois. Nous avons versé une indemnité mensuelle à 75 des 79 stagiaires, et quatre ont reçu un soutien financier de leur État membre.

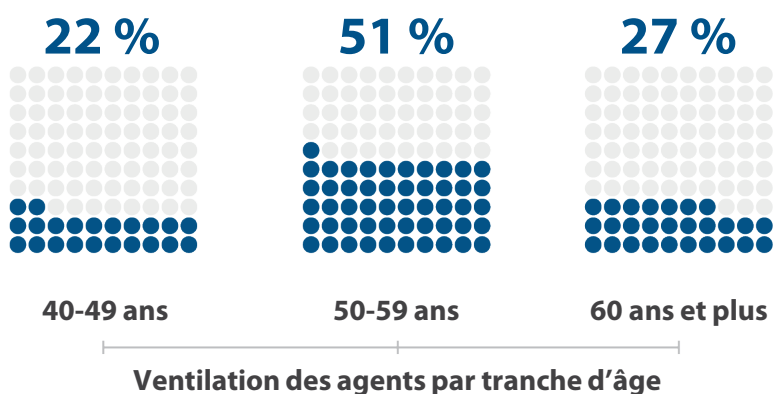
<sup>2</sup> Un emploi a été transféré au service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE).

## Le personnel de la Cour, par tranche d'âge

Les **trois quarts** (75 %) de nos agents en activité à la fin de 2025 avaient **entre 40 et 59 ans**, une proportion semblable à celle de 2024 (76 %).

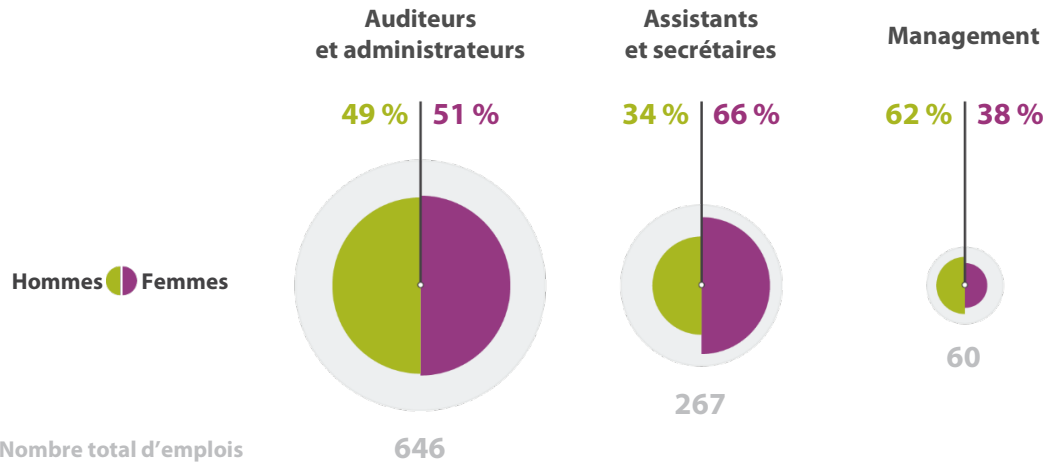


Parmi nos **managers**, **78 %** étaient âgés de **50 ans ou plus** (contre 72 % en 2024). Cela signifie qu'un renouvellement d'une grande partie de notre personnel d'encadrement est à prévoir dans les cinq à dix prochaines années.

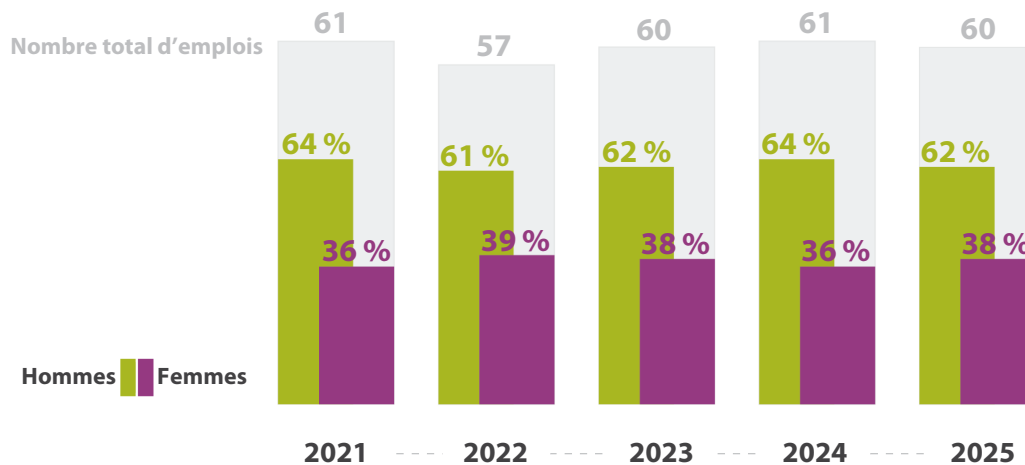


## Égalité des chances

Notre effectif total se compose à peu près à parts égales de femmes et d'hommes.

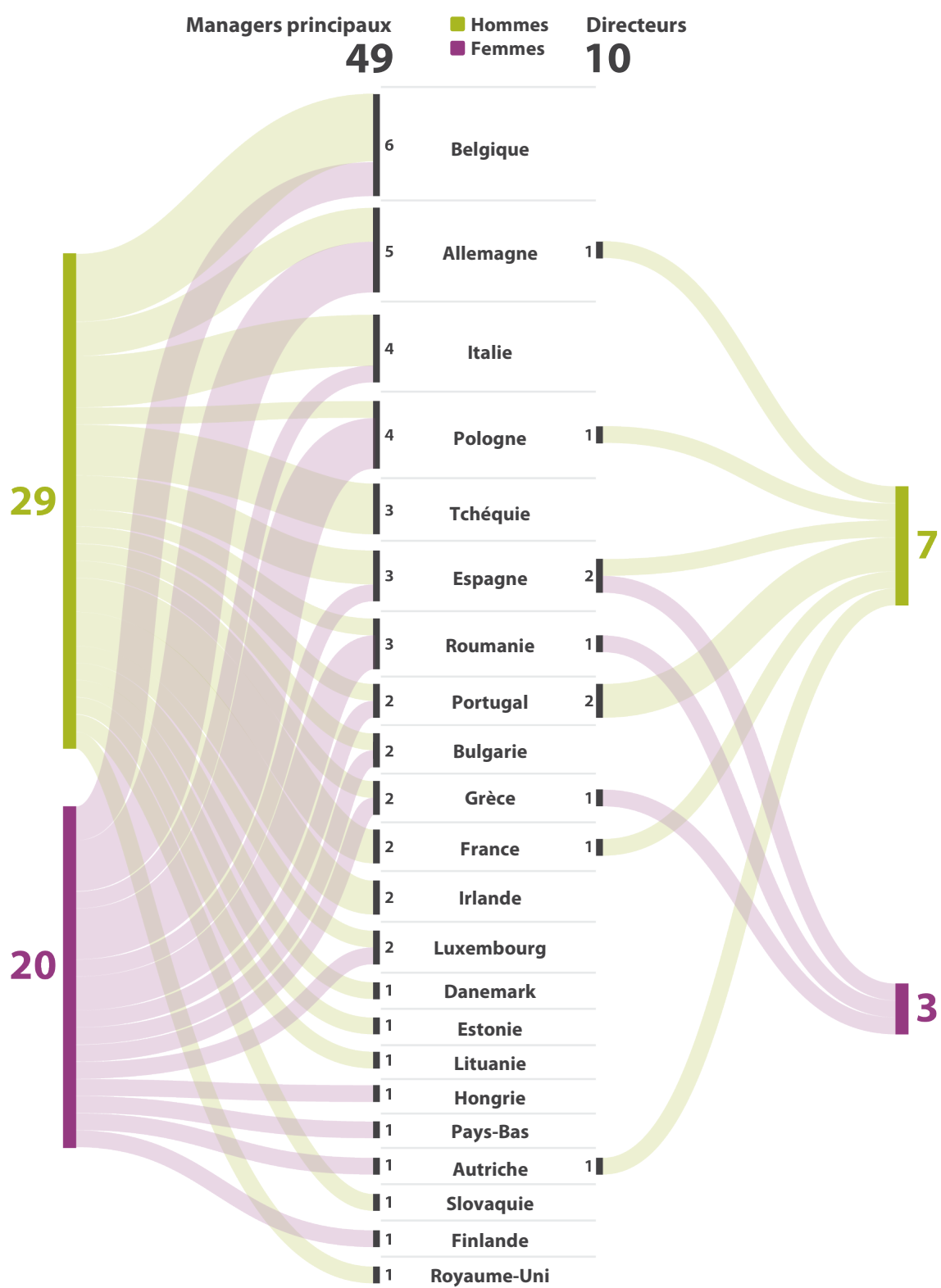


Nous avons à cœur d'offrir des **perspectives de carrière équivalentes** à l'ensemble de nos agents, à tous les niveaux. Nous avons pour politique d'employer des femmes et des hommes en proportions égales, et le pourcentage de femmes occupant un poste de directeur ou de manager principal a augmenté ces dernières années, passant de 33 % en 2020 à 38 % en 2025.



La proportion de femmes occupant un poste de manager principal à l'audit est de **42 %** (contre 44 % en 2024), ce qui est déjà supérieur à l'objectif de 40 % fixé pour 2027. La proportion de femmes cheffes de mission est de 40 %.

De même, nous sommes déterminés à garantir l'équilibre géographique au sein de nos effectifs et suivons de près la répartition géographique de notre personnel d'encadrement.



Conformément à notre [plan d'action en matière de diversité et d'inclusion pour 2021-2025](#), nous avons mis en œuvre plusieurs mesures en ce sens axées sur le handicap. L'année écoulée a marqué la première année de mise en œuvre de la [feuille de route pour un lieu de travail plus inclusif pour les personnes handicapées](#). Parmi les réalisations les plus marquantes figurent la mise en place de programmes d'action positive, ayant conduit au recrutement de deux stagiaires et d'un agent contractuel en situation de handicap; le lancement d'un projet de signalétique dans nos bâtiments; la création d'un groupe de travail sur l'accessibilité numérique et l'élaboration de versions faciles à lire de plusieurs documents; ainsi que l'organisation réussie d'une semaine de sensibilisation au handicap.

## Éthique

Nous appliquons des lignes directrices en matière d'éthique fondées sur les **valeurs** d'indépendance, d'intégrité, d'objectivité, de transparence et de professionnalisme. Nous approuvons les exigences énoncées dans le [code déontologique de l'Intosai](#) (à savoir la norme ISSAI 130) et les avons intégrées dans nos [lignes directrices en matière d'éthique](#) applicables à l'ensemble des membres et des agents.

Le comité d'éthique veille au respect de nos normes en examinant les questions d'ordre éthique pertinentes, telles que les activités extérieures des membres. Il se compose de trois personnes nommées par le collège, dont deux membres de la Cour et une personnalité extérieure choisie pour ses connaissances et ses qualités professionnelles. Le comité d'éthique de la Cour s'est réuni à six reprises en 2025.

Nous faisons partie de l'organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques applicables aux membres des institutions et des organes consultatifs de l'Union européenne.

Le 10 avril 2025, nous avons pris part au tout premier événement interinstitutionnel destiné au personnel et consacré à l'éthique. Cette manifestation était axée sur le rôle de l'éthique dans la formation de la culture organisationnelle et dans l'orientation de la conduite professionnelle. Elle a mis en avant les valeurs fondamentales d'intégrité, d'obligation de rendre compte et de transparence – piliers de l'approche de l'UE en matière d'administration – et a offert une plateforme collaborative permettant au personnel de l'Union de partager ses observations et ses retours d'expérience quant à la connaissance et à l'application des principes éthiques dans leurs différents domaines d'activité. À cette occasion, nous avons animé un atelier sur les aspects éthiques de l'intelligence artificielle intitulé «*Navigating the ethical landscape of artificial intelligence*».

# Soutien à l'audit

## Transformation numérique de l'audit

Afin d'améliorer l'efficacité de nos processus d'audit, nous nous efforçons en permanence de renforcer l'intégration et l'interopérabilité de l'ensemble de nos systèmes. Pour tirer pleinement parti des nouvelles technologies dans le domaine de l'audit, nous avons mis en place des services spécialisés en audit informatique, en science des données et en automatisation.

Après un premier cadre que nous avons établi dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous avons défini, dans notre **stratégie en matière d'IA pour 2026-2030**, des orientations stratégiques pour une utilisation responsable et innovante de l'IA dans les travaux d'audit au cours des cinq prochaines années. Cette orientation stratégique est supervisée par le comité de pilotage sur l'IA, récemment créé.

Le **plan de développement concernant l'information, le lieu de travail et l'innovation pour la période 2026-2030**, adopté en 2025, traduit notre engagement à concevoir, développer, déployer et améliorer en continu des services et solutions numériques, liés à l'environnement de travail et à l'innovation, qui renforcent la qualité de l'audit, consolident la confiance des parties prenantes et favorisent l'efficacité et la durabilité au sein de notre organisation. Ce plan souligne également la nécessité de moderniser les systèmes de soutien et de gestion de l'audit au cours des cinq prochaines années, là encore dans l'objectif de faire progresser la transformation numérique de l'audit à la Cour.



### Science des données et audit informatique

L'**équipe DATA** (*Data and Technology for Audit*) est aujourd'hui un service solidement établi au sein de l'institution. Elle a contribué à **tous les types d'audits** (audits de la performance, financiers et de conformité), en apportant l'an dernier son soutien à plus de 30 équipes d'audit issues de l'ensemble des chambres. Son appui va d'une assistance ciblée de courte durée à une implication approfondie dans les travaux d'audit, en fonction de la complexité de chaque activité et des besoins en matière de données.

Le déploiement du nouveau système financier et comptable de la Commission, **SUMMA**, qui a remplacé l'ancien système ABAC, a représenté une charge de travail importante pour l'équipe DATA en 2025. Outre les **travaux d'audit informatique** correspondants, l'équipe a actualisé les **solutions d'automatisation** facilitant l'accès aux données issues de SUMMA et leur analyse. Toutefois, il ne s'agissait que d'une première étape, dans la mesure où nos travaux d'audit à l'appui de la déclaration d'assurance reposent sur la fiabilité des données de SUMMA et des contrôles informatiques associés.



### *Échanges par voie numérique avec les parties prenantes*

L'an dernier, le projet visant à développer une **nouvelle application destinée à remplacer le système de gestion des parties prenantes** est passé en phase de production. Le projet de base de données des contacts a été mené à bien: il offre désormais une structure de données consolidée pour la gestion des contacts et un soutien aux interactions avec les parties prenantes et d'autres entités.

L'**ECA Studio** a produit un large éventail de contenus audio et vidéo afin d'accompagner la publication des rapports de la Cour, les conférences de presse, les interviews avec les membres ainsi que d'autres activités. En outre, l'introduction de nouveaux formats pour la communication d'informations et d'outils de visualisation interactive des données d'audit a renforcé à la fois la présentation de l'information et la manière dont la Cour interagit avec ses parties prenantes.

Le nouveau **système de gestion des traductions** (TraMS) fonctionne désormais en mode pilote, et le tableau de bord des traductions est achevé. Enfin, le **portail de services** – utilisé en interne pour le traitement des demandes informatiques et autres – s'est enrichi de plusieurs nouvelles fonctionnalités.



### *Intégration numérique et automatisation*

Les travaux sur les **systèmes d'information pour l'audit** se sont poursuivis, dans l'objectif d'améliorer l'interopérabilité des systèmes et d'offrir une expérience utilisateur plus fluide. Ils couvrent aussi bien la documentation et la méthodologie d'audit (Assyst, AWARE, ECAfiles et Clear) que la gestion des audits (AMS). En 2025, la direction Information, environnement de travail et innovation a lancé un examen approfondi de l'environnement informatique de l'institution, notamment une évaluation détaillée de l'architecture informatique, des systèmes et des données.



### *Innovation en matière d'intelligence artificielle*

En 2025, nous avons mené des projets visant à tester des solutions d'IA générative développées par des prestataires externes et lancé un projet d'innovation à court terme afin d'étudier le potentiel d'une infrastructure d'IA locale.

Nous avons donné à plus de la moitié du personnel un accès à des **outils d'IA générative**, ce qui a accéléré l'adoption concrète de l'IA dans de nombreux services. Nous entendons adopter et utiliser l'IA de manière réfléchie, éthique et efficace, conformément aux normes d'audit en vigueur.

## Communication visuelle



*Pour une meilleure compréhension de nos réalisations*

En 2025, nous avons introduit un nouveau format de présentation des rapports spéciaux, doté d'un style graphique actualisé et comprenant un outil de communication supplémentaire, à savoir une fiche synoptique reprenant les principaux faits et constatations. Cette fiche traduit notamment l'importance croissante des éléments visuels et de la visualisation des données dans le cadre de nos interactions avec les parties prenantes et de nos actions de communication auprès des citoyens européens. L'utilisation de visuels dans notre communication peut donner davantage de visibilité aux résultats de nos travaux d'audit, améliorer leur compréhension et, par suite, leur accessibilité pour les citoyens et les parties prenantes. En 2025, l'équipe de conception graphique du service de communication de la Cour a joué un rôle déterminant dans la réalisation de la nouvelle fiche synoptique. Elle a aussi continué d'apporter un soutien direct aux équipes d'audit en concevant des infographies et des illustrations adaptées à leurs besoins et conformes à l'identité visuelle de la Cour, de manière à accroître la valeur de nos travaux d'audit et l'impact de nos rapports.

## Méthodologie d'audit



*AWARE*

Notre plateforme numérique interne **AWARE** (**A**ccessible **W**eb-based **A**udit **R**esource for the **E**CA) décrit notre méthodologie et nos orientations en matière d'audit. Elle est accessible publiquement sur notre [site internet](#) et constitue un **point d'accès unique** à notre méthodologie d'audit.



## Formation professionnelle



### *Objectifs dépassés*

En 2025, nous avons de nouveau dépassé les objectifs fixés concernant la formation professionnelle: les auditeurs ont suivi en moyenne 6,3 jours de formation hors cours de langues (contre 5,8 jours en 2024 et 6,7 jours en 2023), ce qui surpasse la recommandation de la Fédération internationale des experts-comptables, qui est de cinq jours par an. Sur ces 6,3 jours, 4,7 ont été consacrés à des formations en lien avec notre cœur de métier (l'audit). Les agents autres qu'auditeurs ont suivi en moyenne 3,8 jours de formation (contre 3,9 jours en 2024 et 3,0 jours en 2023), ce qui est supérieur à l'objectif de deux jours par an.



### *Une palette diversifiée de formations en audit*

Tout au long de l'année, des experts internes et externes ont dispensé un large éventail de formations consacrées à l'audit, à différents domaines d'action ainsi qu'à des thématiques transversales telles que la fraude ou l'éthique. Au total, nous avons organisé 56 formations portant sur des domaines d'action spécifiques et plus de 50 activités de formation consacrées à la méthodologie d'audit, aux processus d'audit et aux processus internes d'appui à notre cœur d'activité.



### *Formation au numérique enrichie*

Un **programme de formation sur l'exploitation des technologies et des données à des fins d'audit** est organisé en collaboration avec l'équipe DATA. En 2025, l'accent a été mis davantage sur les formations à l'IA. Nous avons organisé au total 37 sessions consacrées aux aspects à la fois technologiques et éthiques de l'IA. Vingt formations sur l'IA générative ont été dispensées par un formateur externe; les autres ont été assurées principalement par des experts internes, sous forme de présentations ou de sessions informelles de partage de bonnes pratiques.

## Activités linguistiques et édition

En 2025, la direction Activités linguistiques et édition (LED) a produit **193 517 pages**, réparties entre traduction (dont **12 585 pages externalisées**), **révision d’originaux et assistance rédactionnelle** (contre 227 800 pages en 2024). Bien qu’en recul par rapport à 2024 – qui a été une année exceptionnelle – ce volume reste globalement conforme à celui des années précédentes (207 943 pages en 2023 et 203 710 en 2022). Afin d’optimiser le processus de traduction, les équipes linguistiques continuent de recourir à la fois aux outils de traduction assistée par ordinateur et aux technologies de traduction automatique. En 2025, nous avons aussi assuré, au stade final du processus de production des documents, la préparation de **42 publications, en veillant à l’application et au respect des normes éditoriales et de l’identité visuelle de la Cour.**

Nos traducteurs et linguistes ont collaboré étroitement avec des parties prenantes internes clés, notamment les chambres d’audit et la direction de la Présidence. Ils ont continué d’apporter un soutien direct aux chambres d’audit en proposant une **assistance à la rédaction des rapports**, afin d’en garantir la clarté, et en fournissant une **assistance linguistique** lors de visites d’audit et de réunions en ligne ou hybrides. L’assistance linguistique joue un rôle clé dans les efforts de diversification de la LED. Les linguistes ont pris part à des **travaux de communication**, au cours desquels ils ont prodigué des conseils linguistiques et amélioré la qualité des messages en les adaptant au public cible, par exemple en tenant compte des spécificités culturelles.

À la suite de la décision de la Cour de **revoir la présentation des rapports** pour améliorer l’accessibilité numérique, la LED a travaillé avec la direction de la Présidence et la direction Information, environnement de travail et innovation afin de mener ce projet à bien.

Un investissement important en temps et en ressources humaines a aussi été consacré à **la mise en œuvre d’un nouveau système de gestion des traductions, à l’exploration de nouvelles technologies, ainsi qu’à l’expérimentation d’outils d’intelligence artificielle.**

## Cybersécurité



### *Respect des obligations réglementaires en matière de cybersécurité et renforcement de la résilience opérationnelle*

En 2025, nous avons consacré une part substantielle de nos travaux en matière de cybersécurité au respect des obligations et des délais contraignants fixés par le règlement (UE, Euratom) 2023/2841. Dans ce cadre:

- à la suite d'un examen initial de la cybersécurité, nous avons mis en place un cadre institutionnel de gestion, de gouvernance et de contrôle des risques de cybersécurité – activité achevée le 8 avril;
- nous avons réalisé une évaluation de la maturité et une analyse des risques en matière de cybersécurité – activité finalisée le 8 juillet;
- nous avons élaboré puis approuvé notre plan de cybersécurité pour la période 2026-2027 – activité terminée le 8 janvier 2026.

Aucun incident majeur de cybersécurité n'a été à déplorer en 2025. Néanmoins, nous avons subi les effets d'une cyberattaque visant POST Luxembourg le 23 juillet, qui a provoqué une panne de réseau de grande ampleur à l'échelle nationale, perturbant les services internet, mobiles et de téléphonie fixe. En conséquence, l'accès à internet a été interrompu pendant une durée de quatre heures ce jour-là.

Nous avons pris des mesures supplémentaires afin de protéger nos actifs numériques et de renforcer encore notre cadre de cybersécurité. Ces mesures comprennent notamment le déploiement du chiffrement des données au repos, le renforcement des protections contre les rançongiciels sur l'ensemble de l'infrastructure de stockage, l'amélioration des dispositifs de protection contre les codes malveillants intégrés dans les macros Office, un durcissement de la protection des domaines de messagerie de la Cour contre l'usurpation d'identité et d'autres formes d'usages malveillants, ainsi que la mise au point d'un tableau de bord destiné à suivre la performance du processus de gestion des vulnérabilités.

Le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE) a simulé une attaque de type «red team» sur l'infrastructure informatique de la Cour afin de tester nos capacités de prévention, de détection et de réaction. Les conclusions de cet exercice ont été intégrées dans un premier plan d'action ainsi que dans le plan de cybersécurité requis par le règlement (UE, Euratom) 2023/2841.

Afin d'améliorer notre réponse aux incidents, nous avons participé à l'exercice conjoint de sensibilisation et de préparation en matière de cybersécurité (JASPER) organisé conjointement par le CERT-UE et l'ENISA, l'Agence de l'UE pour la cybersécurité, au cours duquel nous avons testé des procédures d'escalade de crise.

La sensibilisation à la cybersécurité reste une priorité, avec des formations continues du personnel, des bulletins d'information et des simulations d'hameçonnage afin de renforcer la résilience face aux cybermenaces.

## Bâtiments

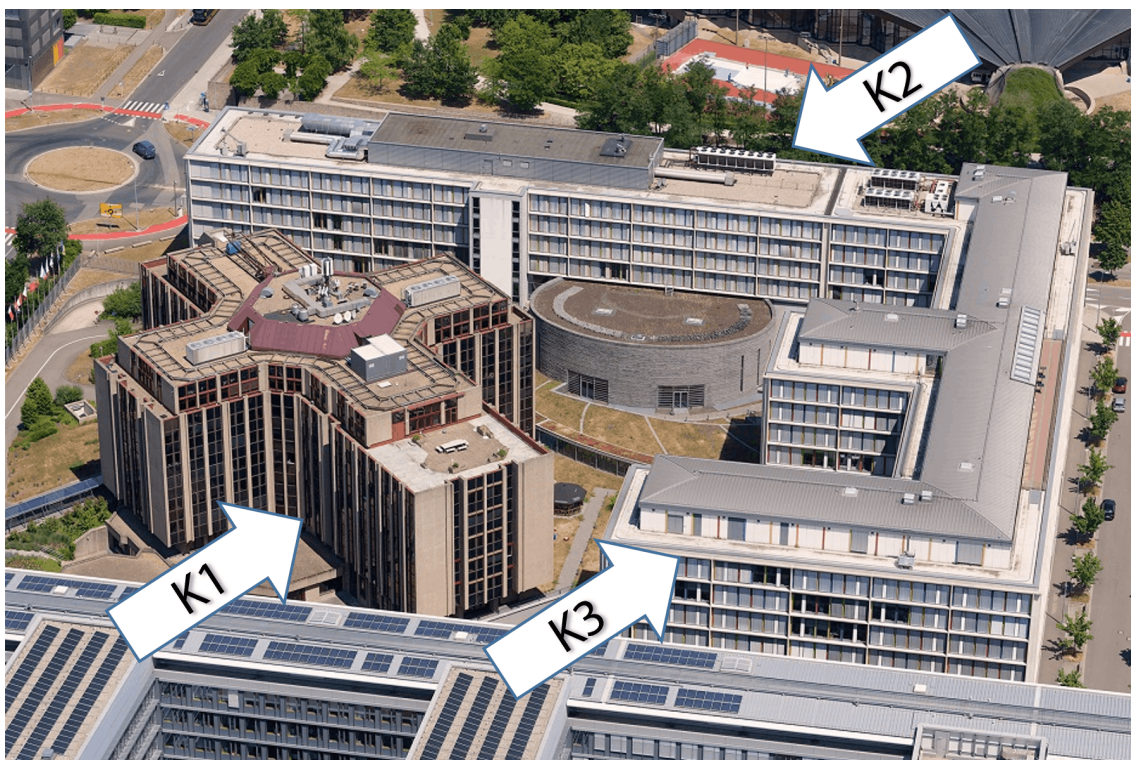


*Un lieu de travail inclusif, sécurisé et respectueux de l'environnement*

Nous avons la ferme conviction qu'un bon environnement de travail est essentiel à la réalisation de nos objectifs stratégiques. Son impact direct sur le bien-être du personnel contribue à faire de la Cour un lieu de travail attrayant.

Notre objectif est d'offrir à tous nos agents un lieu de travail durable, collaboratif, sécurisé, inclusif, respectueux de l'environnement et propice au bien-être.

À l'heure actuelle, nous sommes propriétaires de **trois bâtiments** (baptisés «K1», «K2» et «K3») situés dans le quartier luxembourgeois du Kirchberg, qui fonctionnent comme une seule entité technique intégrée. Nous louons par ailleurs des espaces de bureaux pour notre centre de rétablissement après sinistre à Luxembourg.



# DROITS D'AUTEUR

© Union européenne, 2026

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est définie dans la [décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne](#) sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une licence [Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](#). Ainsi, en règle générale, vous pouvez le réutiliser à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications que vous aurez éventuellement apportées, étant entendu que vous ne pouvez en aucun cas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'obtenir une autorisation supplémentaire si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables (par exemple sur des photos des agents de la Cour) ou comprend des travaux de tiers.

Lorsque cette autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

**La réutilisation du contenu ci-après est autorisée, sous réserve que le titulaire du droit d'auteur, la source et, le cas échéant, le nom des photographes soient indiqués:**

[Le Président de la Cour](#) (photo, p. 6):

© Union européenne, 2025. *Source*: Cour des comptes européenne.

[Le Président de la Cour au Parlement](#) (photo, p. 30):

© Union européenne, 2025. *Source*: Parlement européen/Fred Marvaux.

**Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur:**

[Rapport spécial 19/2025](#) (photo, p. 23): © TamJam/peopleimages.com – stock.adobe.com.

[Rapport spécial 12/2025](#) (photo, p. 24): © Edelweiss – stock.adobe.com.

[Rapport spécial 04/2025](#) (photo, p. 25): © QAISAR – stock.adobe.com.

[Rapport spécial 08/2025](#) (photo, p. 26): © bannafarsai – stock.adobe.com.

[Rapport spécial 26/2025](#) (photo, p. 27): © Shevon – stock.adobe.com.

[Journal de la Cour des comptes européenne](#) (de gauche à droite; photos de couverture, p. 28):

© oraziopuccio – stock.adobe.com/Alexandra Damir-Binzaru;

© pixelliebe – stock.adobe.com/Alexandra Damir-Binzaru.

[Vue aérienne de la Cour](#) (photo, p. 57):

© GLOBAL VIEW SPRL – photographe: Simon Schmitt.

Architectes des bâtiments: Paul Noël (1988) et Jim Clemes (2004 et 2013).

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

### **Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne**

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

Print	ISBN 978-92-849-7420-7	ISSN 1684-0682	doi:10.2865/9808392	QJ-01-26-020-FR-C
PDF	ISBN 978-92-849-7419-1	ISSN 2315-3954	doi:10.2865/3832379	QJ-01-26-020-FR-N
HTML	ISBN 978-92-849-7418-4	ISSN 2315-3954	doi:10.2865/8718358	QJ-01-26-020-FR-Q

## **POUR CITER CETTE PUBLICATION**

Cour des comptes européenne, «[Cour des comptes européenne – Nos activités en 2025](#)»,  
Office des publications de l'Union européenne, 2026.



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE



Office des publications  
de l'Union européenne